



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

2020 EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

POUR LA DÉCENNIE 2011-2020





Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

**2020 EXAMEN
DES PROGRÈS ACCOMPLIS
DANS LA MISE EN ŒUVRE
DU PROGRAMME D'ACTION
EN FAVEUR DES PAYS LES
MOINS AVANCÉS**

POUR LA DÉCENNIE
2011-2020

Pour commander des exemplaires du *2020 examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020*, veuillez contacter :

Section des publications
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél. : +251-11- 544-9900
Télécopie : +251-11-551-4416
Adresse électronique : eca-info@un.org
Web : www.uneca.org

© 2020 Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés
Premier tirage : Septembre 2020

La reproduction, en tout ou en partie, de la teneur de cette publication est autorisée. La Commission demande qu'en pareil cas, il soit fait mention de la source et que lui soit communiqué un exemplaire de l'ouvrage où sera reproduit l'extrait cité.

Conception de la couverture, mise en page et impression : Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, Addis-Abeba, certifié ISO 14001:2015. Imprimé sur du papier sans chlore.

Table des matières

Résumé.....	VI
I. Introduction	1
Progrès accomplis dans les domaines prioritaires	3
Capacité productive.....	3
Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural	8
Commerce	9
Produits de base.....	12
Développement humain et social	13
Crises multiples et nouveaux défis	21
Mobilisation de ressources financières pour le développement et renforcement des capacités	22
Ressources intérieures	22
Ressources extérieures	26
Bonne gouvernance à tous les niveaux	30
II. Progrès de l’Afrique dans la réalisation du Programme d’action d’Istanbul	33
III. Vers un nouveau programme d’action en faveur des pays les moins avancés	34

Tableaux

Tableau 1 Récapitulatif de la situation des pays les moins avancés d'Afrique et d'Haïti	1
Tableau 2 Résultats des pays les moins avancés d'Afrique (et d'Haïti) par rapport aux indicateurs mondiaux de la gouvernance	32

Figures

Figure 1 Valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du produit intérieur brut, par groupe de pays ..	3
Figure 2 Accès à l'électricité, en pourcentage de la population	4
Figure 3 Pourcentage de la population utilisant l'Internet.....	5
Figure 4 Valeur ajoutée agricole par travailleur (valeur constante en dollars américains de 2010)	6
Figure 5 Production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables (en pourcentage de la production totale d'électricité)	7
Figure 6 Proportion de la population détenant un compte dans une institution financière ou auprès d'un fournisseur de services financiers par téléphonie mobile.....	8
Figure 7 Consommation d'engrais (kilogrammes par hectare de terres arables)	9
Figure 8 Part d'exportations des pays les moins avancés, 2011-2018	11
Figure 9 Exportations de produits de base, en pourcentage des exportations totales de marchandises	12
Figure 10 Concentration des produits d'exportation dans certains groupes de pays, 2011-2018	13
Figure 11 Indice de développement humain dans les pays africains les moins avancés, par sous-région.....	14
Figure 12 Taux d'alphabétisation (total des adultes, pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus)	15
Figure 13 Taux de scolarisation dans le primaire (pourcentage net d'enfants inscrits à l'école primaire)..	16
Figure 14 Naissances assistées par du personnel soignant qualifié (pourcentage).....	16
Figure 15 Taux de mortalité maternelle.....	17
Figure 16 Taux de mortalité des moins de 5 ans	18
Figure 17 Dépenses de santé par habitant (en parité de pouvoir d'achat, en dollars internationaux courants)	18
Figure 18 Couverture du traitement antirétroviral (pourcentage de personnes vivant avec le VIH)	19
Figure 19 Pourcentage de la population, totale et rurale, ayant au moins accès à l'eau potable.....	20
Figure 20 Pourcentage de la population, totale et rurale, ayant au moins accès aux services d'assainissement de base.....	20
Figure 21 Sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (en pourcentage).....	21
Figure 22 Recettes fiscales en pourcentage du produit intérieur brut pour 2011-2018.....	23
Figure 23 Crédit intérieur au secteur privé (en pourcentage du produit intérieur brut), certaines régions.....	24

Figure 24	Crédit intérieur au secteur privé (en pourcentage du PIB), pays africains les moins avancés	25
Figure 25	Épargne intérieure brute (en pourcentage du produit intérieur brut).....	25
Figure 26	Aide publique au développement nette reçue par habitant (en dollars américains courants)	26
Figure 27	Aide des pays du Comité d'aide au développement aux pays les moins avancés	27
Figure 28	Engagements pris au titre de l'aide publique au développement en proportion du revenu national brut par les pays membres du Comité d'aide au développement	27
Figure 29	Investissements directs étrangers, entrées nettes par région (en milliards de dollars américains courants)	28
Figure 30	Investissements directs étrangers, entrées nettes (en pourcentage du produit intérieur brut)	29
Figure 31	Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique.....	31

Résumé

L'Afrique est la région qui compte le plus grand nombre de pays les moins avancés au monde. Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 revêt donc une importance considérable pour le continent. Articulé autour de huit domaines prioritaires, il définit les objectifs, les aspirations et les actions que doivent poursuivre tant les pays les moins avancés que leurs partenaires de développement, afin de promouvoir le développement durable de ces pays qui abritent les populations les plus vulnérables et les moins aisées du monde.

Les avancées dans ces huit domaines prioritaires n'ont pas été sans mal et, dans les 33 pays les moins avancés d'Afrique, à l'évidence, le niveau de croissance visé ne sera pas atteint. Des progrès positifs ont été obtenus s'agissant de certains indicateurs, en particulier ceux axés sur le développement social et humain, mais ils ont été lents. Les taux de mortalité infantile et maternelle chutent et le taux d'alphabétisme augmente, tout comme les taux d'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base. Néanmoins, les pays les moins avancés d'Afrique (et Haïti) sont encore loin d'atteindre l'accès universel et, au rythme actuel des progrès, la réalisation de cet objectif apparaît trop lointaine. Dans le domaine de l'économie et du commerce, la valeur ajoutée manufacturière et agricole créée n'augmente pas significativement au fil du temps. Le nombre de connexions aux services de télécommunications et celui des raccordements au réseau électrique par habitant augmentent rapidement, mais de grandes différences subsistent d'un pays à l'autre. Ces pays demeurent presque exclusivement tributaires des produits de base, ce qui signifie que leurs économies sont vulnérables aux fluctuations des cours des matières premières exportées, et qu'elles ne sont pas suffisamment complexes pour soutenir une croissance continue et un nombre d'emplois significatif.

Le Programme d'action engage les pays les moins avancés à « promouvoir le respect de l'ensemble des droits de l'homme internationalement reconnus » et à « poursuivre les efforts engagés pour établir ou renforcer [...] un cadre légal et réglementaire afin de renforcer la primauté du droit », entre autres objectifs de gouvernance. Dans ce domaine, il semble qu'en Afrique ces pays font du sur-place ou sont à la traîne, alors même que d'autres améliorent leurs institutions sur le continent. À défaut de s'engager pleinement en faveur de la bonne la gouvernance, les pays les moins avancés d'Afrique (et Haïti) risquent d'avoir du mal à améliorer rapidement les conditions de vie de leur population.

Dans l'ensemble, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 ne sont pas entièrement positifs, même si l'on observe des réalisations remarquables. À défaut d'engagements supplémentaires de la part de ces pays eux-mêmes et du soutien de leurs partenaires de développement, des avancées comparables à celles réalisées jusqu'à présent (2011-2019) ne permettront pas à un grand nombre de pays africains les moins avancés de sortir de cette catégorie dans les années à venir.



I. Introduction

La catégorie des pays les moins avancés a été créée par les Nations Unies en 1971. Elle ne comprend pas que des pays à faible revenu, mais également ceux dont la croissance et le développement économiques se heurtent à de graves handicaps structurels. Elle regroupe 47 pays dont 33 se trouvent en Afrique, 13 dans la région Asie-Pacifique et 1 seul dans les Caraïbes. Le tableau 1 présente les statistiques récapitulatives des pays les moins avancés d'Afrique et d'Haïti.¹ Tous les trois ans, le Comité des politiques de développement de l'ONU évalue les pays afin de les inclure dans cette catégorie ou de les en sortir. Ce reclassement est déterminé par trois indicateurs de développement : le revenu national brut (RNB) par habitant, l'indice du capital humain et l'indice de vulnérabilité économique.

Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) a été approuvé par les États Membres des Nations Unies à Istanbul, en Turquie.² Quatrième programme décennal de ce type adopté par l'Organisation des Nations Unies (ONU), depuis sa première Conférence sur les pays les moins avancés, tenue en 1981, il définit huit domaines prioritaires concernant tant les pays les moins avancés que les partenaires de développement :

- (a). Capacité productive ;
- (b). Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural ;
- (c). Commerce ;
- (d). Produits de base ;
- (e). Développement humain et social ;
- (f). Crises multiples et nouveaux défis ;
- (g). Mobilisation de ressources financières pour le développement et renforcement des capacités ;
- (h). Bonne gouvernance à tous les niveaux.

Le Programme d'action d'Istanbul a pour objectif global de surmonter les défis structurels rencontrés par les pays les moins avancés afin d'éliminer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international et de permettre le reclassement de ces pays. Il se distingue par la manière dont il invite non seulement les pays concernés eux-mêmes, mais aussi les partenaires de développement, à prendre l'engagement d'agir dans les domaines prioritaires et d'établir un partenariat pour un développement durable.

Tableau 1 Récapitulatif de la situation des pays les moins avancés d'Afrique et d'Haïti

Pays	Année d'inclusion	RNB par habitant 2018, méthode de l'Atlas (dollars des États-Unis) ^a	Indice du capital humain ^b	Indice de vulnérabilité économique ^b	Population en 2018, (en millions) ^c
Angola*	1994	3 370	52,5	36,8	30,8
Bénin	1971	870	49,8	34,3	11,5

1 Le présent rapport est établi afin d'éclairer l'examen régional africain du Programme d'action d'Istanbul. Comme la région Amérique latine et Caraïbes ne compte qu'un seul des pays les moins avancés, et qu'il n'y aura pas d'examen régional, Haïti sera inclus dans la documentation et l'examen africains.

2 A/CONF.219/3/Rev.1.

Burkina Faso	1971	660	42,9	38,2	19,8
Burundi	1971	280	38,5	44,5	11,2
République centrafricaine	1975	480	17,4	33,6	4,7
Tchad	1971	670	22,1	52,4	15,5
Comores	1977	1 320	49,4	52,4	0,8
République démocratique du Congo	1991	490	41,9	27,2	84,1
Djibouti	1982	2 180	58,0	36,3	1,0
Érythrée	1994	1 136d	42,9	54,7	5,2
Éthiopie	1971	790	45,3	32,1	109,2
Gambie	1975	700	51,8	72,2	2,3
Guinée	1971	830	39,5	30,2	12,4
Guinée-Bissau	1981	750	41,7	52,4	1,9
Lesotho	1971	1 380	61,6	42,0	2,1
Libéria	1990	600	37,2	53,2	4,8
Madagascar	1991	440	54,5	37,8	26,3
Malawi	1971	360	52,5	47,1	18,1
Mali	1971	830	43,1	36,8	19,1
Mauritanie	1986	1 190	46,9	39,9	4,4
Mozambique	1988	440	45,8	36,7	29,5
Niger	1971	380	35,4	35,3	22,4
Rwanda	1971	780	55,0	36,4	12,3
Sao Tomé-et-Principe**	1982	1 890	86,0	41,2	0,2
Sénégal	2000	1 410	57,1	33,4	15,9
Sierra Leone	1982	500	27,4	51,6	7,7
Somalie	1971	97 d	16,7	34,7	15,0
Soudan du Sud	2012	423 d	25,8	55,6	11,0
Soudan	1971	1 560	53,0	49,2	41,8
Togo	1982	650	61,8	28,3	7,9
Ouganda	1971	620	50,2	31,7	42,7
République-Unie de Tanzanie	1971	1 020	56,0	27,9	56,3
Zambie	1991	1 430	58,6	40,5	17,4
Haïti	1971	800	48,0	30,6	11,1
Seuil de reclassement (2018)		1 230	66,0	32,0	Total : 676,2

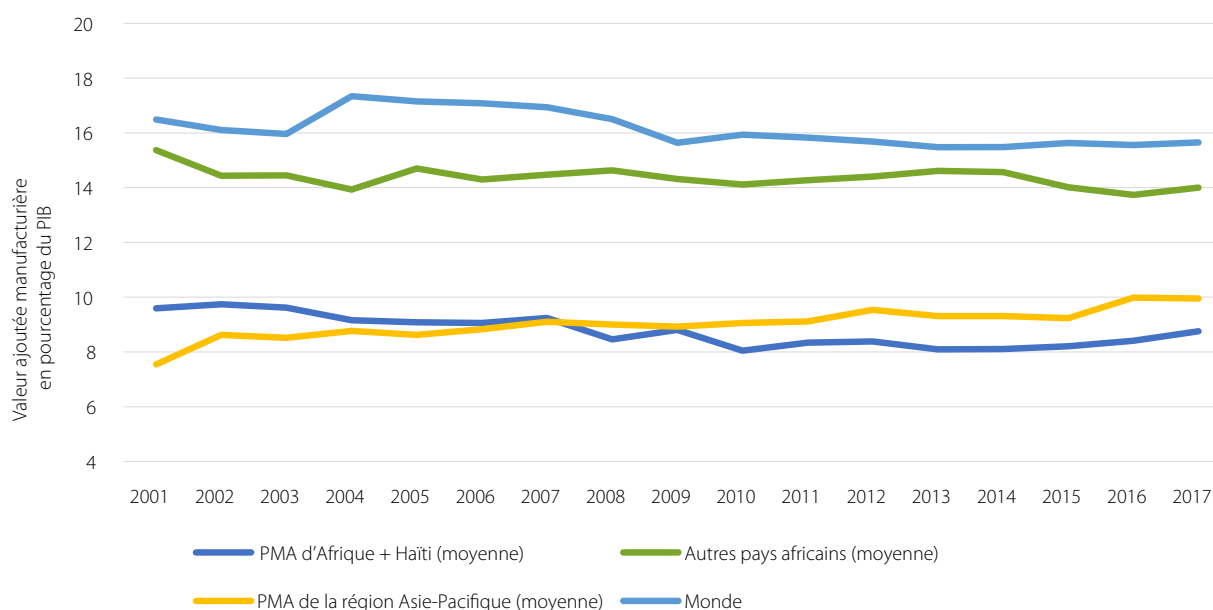
Source : a Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale (novembre 2019) ; b Comité des politiques de développement, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (mars 2018) ; c World Population Prospects: Révision de 2019, Division de la population de l'ONU (novembre 2019) ; d Division de statistique de l'ONU (novembre 2019). *Devrait être reclassé en 2021 ; ** Devrait être reclassé en 2024.

Progrès accomplis dans les domaines prioritaires

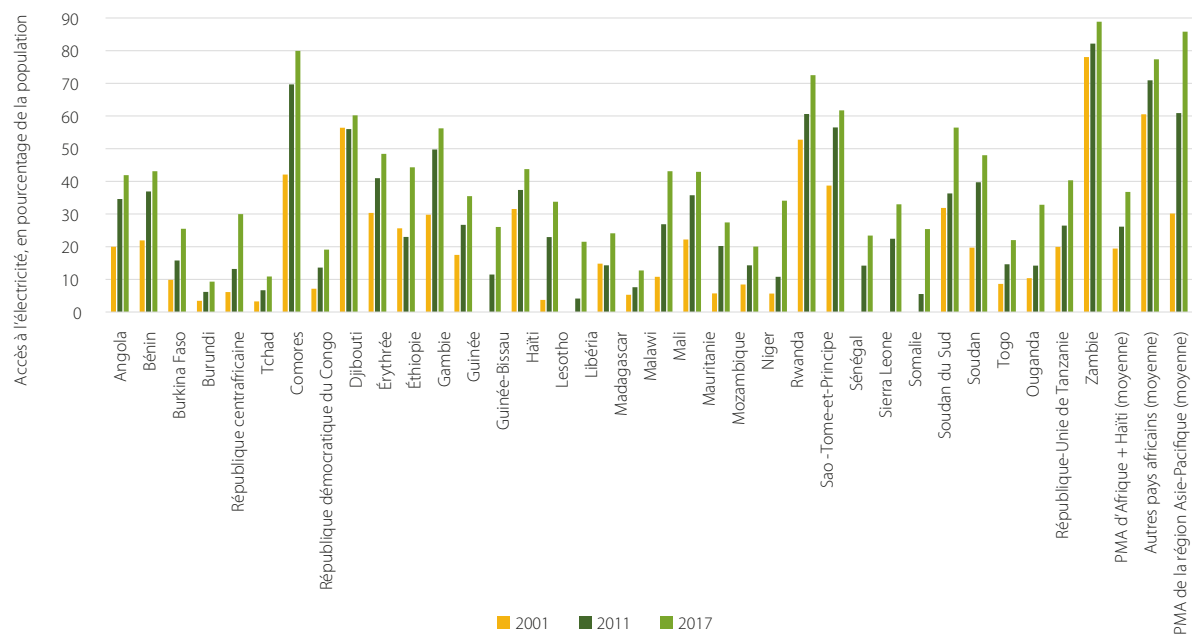
Capacité productive

Le Programme d'action d'Istanbul stipule qu'il est nécessaire de renforcer les capacités des pays les moins avancés dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et des services afin qu'ils puissent mieux s'insérer dans l'économie mondiale, résister aux chocs et soutenir une croissance sans exclusive. La figure 1 illustre l'évolution de la valeur ajoutée manufacturière de 2001 à 2017. Alors que cette valeur ajoutée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) a été en moyenne d'environ 16 % au niveau mondial au cours des deux décennies, le pourcentage, dans les pays les moins avancés d'Afrique et en Haïti, est passé de 9,6 % en 2001 à 8,8 % en 2017. En 2011, ce pourcentage était de 8,3 % dans ce groupe, ce qui signifie que depuis l'adoption du Programme d'action d'Istanbul, les pays africains les moins avancés n'ont pas réalisé de progrès significatifs dans ce domaine. Il convient de noter qu'au cours des deux dernières décennies, la valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du PIB a également diminué dans les autres pays africains, passant de 15,4 % en 2001 à 14,0 % en 2017. Elle a augmenté dans les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique au cours de la même période (depuis 2011), mais cette augmentation n'a pas été importante (de 9,1 à 10,0 %).

Figure 1 Valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du produit intérieur brut, par groupe de pays



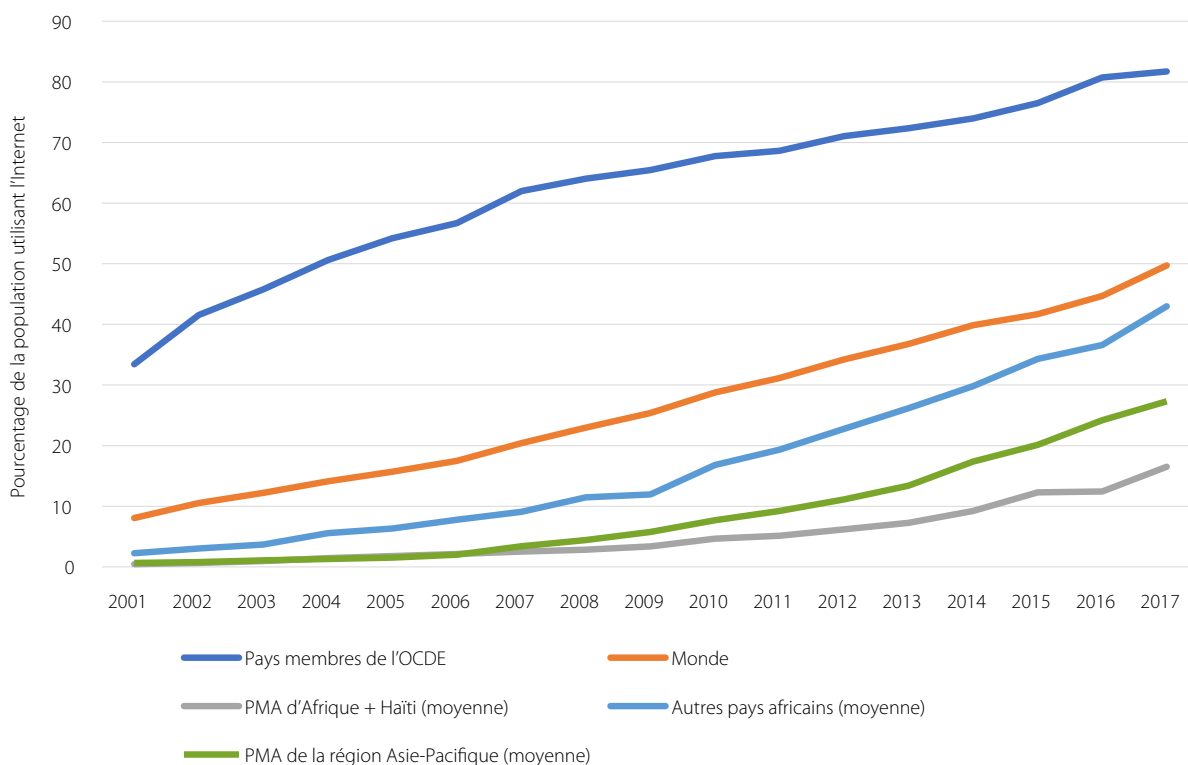
Source : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde* (novembre 2019).

Figure 2 Accès à l'électricité, en pourcentage de la population

Source : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde* (novembre 2019).

L'accès à l'électricité est un catalyseur de développement dans de nombreux autres domaines, et le Programme d'action d'Istanbul fixe pour objectif de le garantir à tous d'ici à 2030. Les progrès réalisés depuis 2011 (figure 2) montrent que pour y parvenir, les pays africains les moins avancés devront considérablement améliorer cet indicateur au cours de la prochaine décennie. Alors que les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique sont partis d'un taux d'accès à l'électricité de 60,9 % de la population en 2011 pour atteindre un taux de 85,8 % en 2017, les pays d'Afrique (et Haïti) sont passés d'un taux de 26,1 % à 36,7 % au cours de la même période. L'accès universel à l'énergie semble être à la portée des pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique, mais pour qu'il soit atteint en Afrique, il faudra changer radicalement la cadence des améliorations. Même dans les autres pays africains, le taux moyen d'accès à l'énergie était de 77,4 % en 2017, soit moins que la moyenne des pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique. La situation de la population rurale est particulièrement désastreuse : en Afrique (et en Haïti) en 2017, dans neuf pays, moins de 5 % de cette population avait accès à l'électricité.³

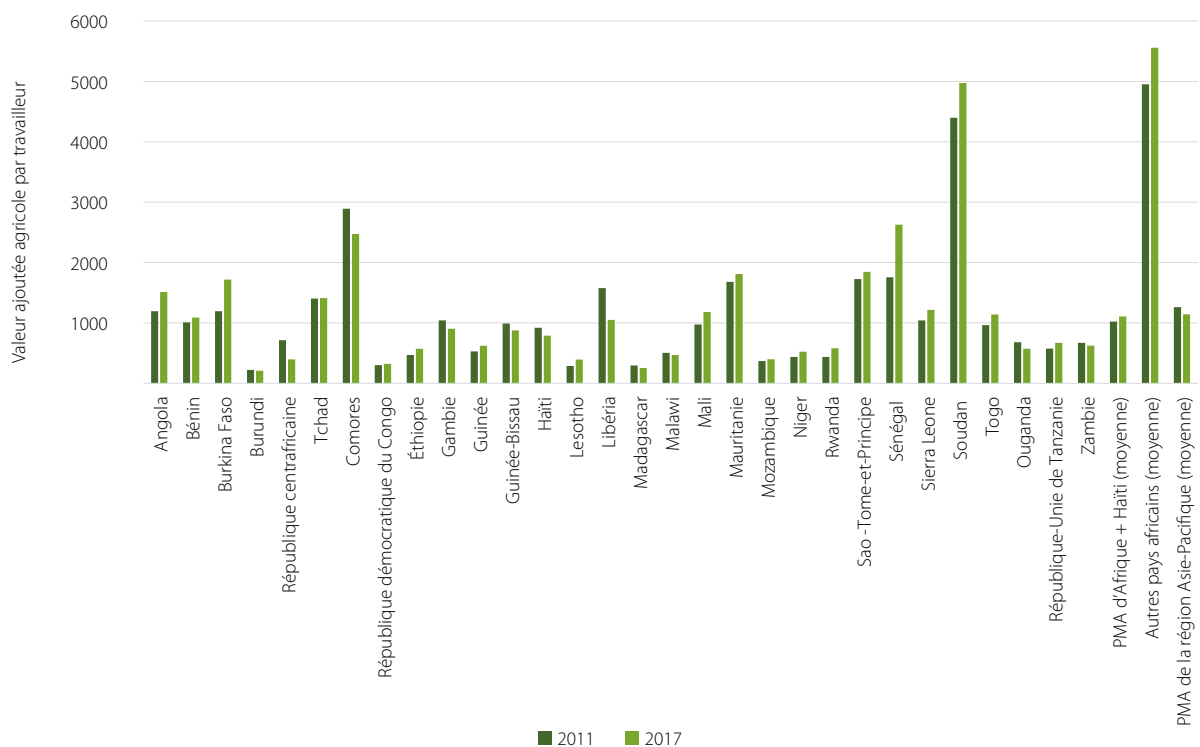
³ Angola, Burundi, Haïti, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Mozambique, République démocratique du Congo et Tchad.

Figure 3 Pourcentage de la population utilisant l'Internet

Source : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde* (novembre 2019).

L'accès universel à l'Internet est également un objectif du Programme d'action d'Istanbul. Toutefois, l'échéance fixée à 2020 est loin d'être respectée. Comme le montre la figure 3, l'accès s'est amélioré assez rapidement depuis 2011, mais à un taux moyen de seulement 16,5 % en 2017 dans les pays les moins avancés d'Afrique (et en Haïti). Toutefois, ce faible taux cache les progrès impressionnants accomplis par de nombreux pays. En effet, les 10 pays les moins avancés d'Afrique (et Haïti) ayant enregistré les meilleures progressions vont de la Mauritanie (20,8 %) à Djibouti (55,7 %), alors que les dix ayant enregistré les plus faibles performances vont de l'Érythrée (1,3 %) à la République démocratique du Congo (8,6 %). Étant donné qu'en 2011, la plupart des dix premiers pays avaient des taux d'accès inférieurs à 10 %, les progrès accomplis sont remarquables.

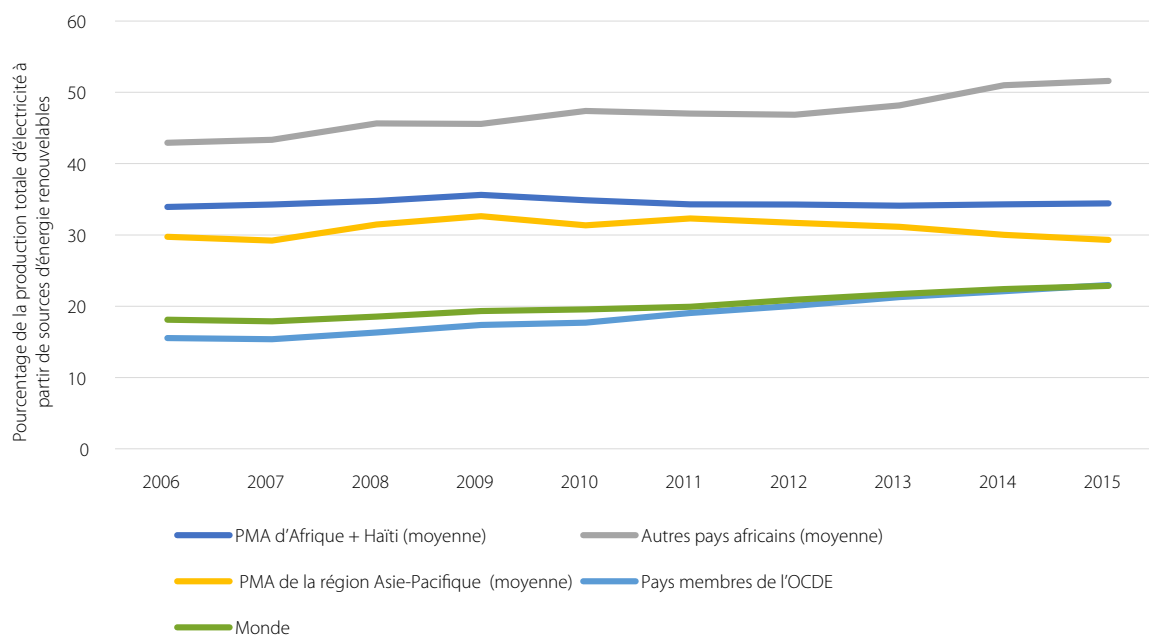
Rétrospectivement, l'objectif d'accès universel à l'Internet fixé dans le Programme d'action d'Istanbul est d'un optimisme remarquable. En 2017, même dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la proportion de la population utilisant l'Internet était encore inférieure à 90 %.

Figure 4 Valeur ajoutée agricole par travailleur (valeur constante en dollars américains de 2010)

Source : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde* (novembre 2019).

Le Programme d'action d'Istanbul a non seulement pour objectif d'accroître la valeur ajoutée manufacturière, mais également celle de l'agriculture. Au cours de la période sous examen, 19 des 30 pays les moins avancés d'Afrique (et Haïti) ont accompli des progrès pour lesquels on dispose de données (figure 4). Si dans la majorité de ces pays, la valeur ajoutée agricole par travailleur a augmenté, en revanche les progrès réalisés ne sont pas rapides et beaucoup de pays n'en font pas. Sur cette période, l'augmentation moyenne de la valeur ajoutée agricole par travailleur a été de 23,3 % au niveau mondial, et de 12,2 % dans les autres pays africains. En comparaison, elle a été de 8,3 % en moyenne dans les pays les moins avancés d'Afrique (et en Haïti), ce qui signifie que ces pays doivent se pencher sur leurs stratégies d'accroissement de la productivité agricole et savoir si leurs politiques actuelles sont efficaces et ce qu'il y a lieu de faire pour les améliorer.

Compte tenu de l'importance de la lutte contre le changement climatique mondial, tous les pays doivent accroître la part des énergies renouvelables dans leur bouquet énergétique. Pour les pays les moins avancés qui n'ont pas facilement accès aux combustibles traditionnels, cette augmentation de production d'énergie renouvelable les rend également moins vulnérables aux chocs des cours du pétrole. Sans l'exprimer en termes quantitatifs, le Programme d'action d'Istanbul fixe pour objectif d'augmenter considérablement la part d'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables. Les séries de données relatives à la production totale d'électricité à partir de telles sources, en pourcentage de l'offre totale ne sont disponibles que jusqu'en 2015, et celles des dix dernières années sont présentées à la figure 5 pour plusieurs groupes de pays.

Figure 5 Production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables (en pourcentage de la production totale d'électricité)

Source : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde* (novembre 2019).

La part en pourcentage des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique des pays les moins avancés d'Afrique (et d'Haïti) et de ceux de la région Asie-Pacifique n'a pas beaucoup changé entre 2006 et 2015. Par rapport au reste du monde, cette part a été élevée dans les pays concernés d'Afrique. Cela peut s'expliquer par la forte dépendance d'un certain nombre de ces pays à l'égard des barrages hydroélectriques pour produire leur énergie, cette dépendance étant presque de 100 % dans les cas de la République démocratique du Congo et de l'Éthiopie, par exemple. Cependant, le reste du monde a augmenté la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique ; par exemple, la moyenne mondiale au cours de cette période est passée de 18,1 % à 22,9 %, et la moyenne des pays membres de l'OCDE, de 15,5 % à 23,0 %.

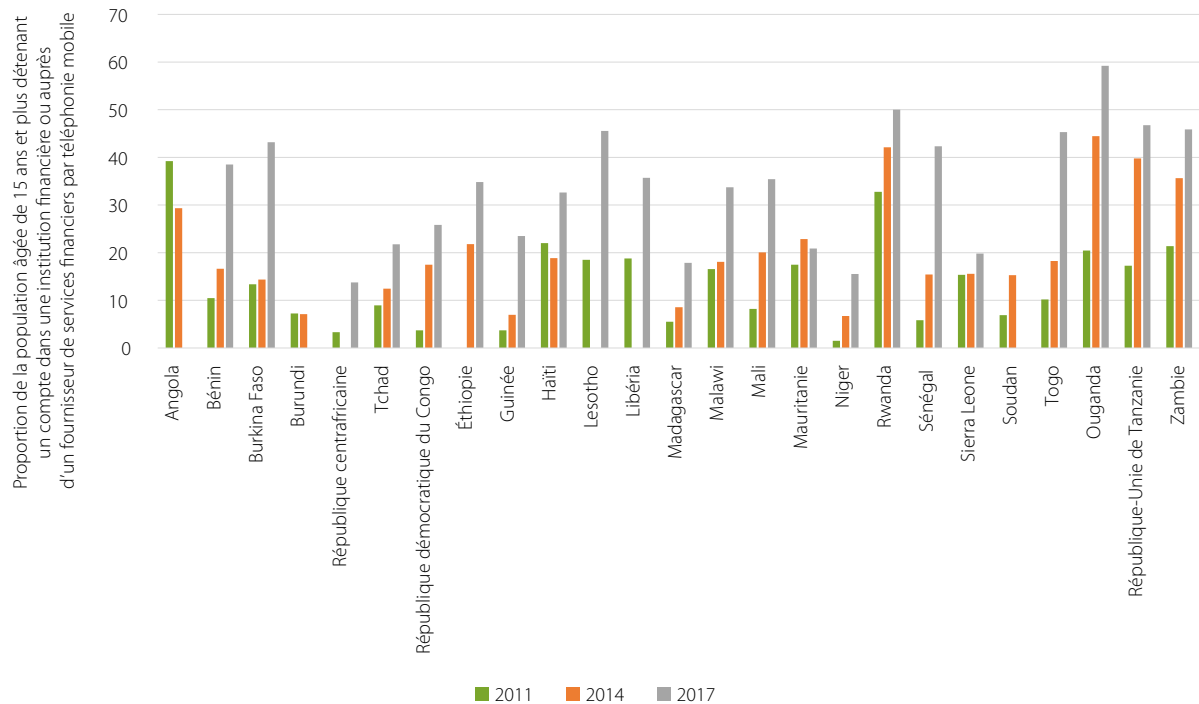
L'un des objectifs du Programme d'action d'Istanbul visant à accroître la capacité de production est la création d'une banque de technologies. Une banque similaire a été créée en 2018 à Gebze (Turquie). La création de cette institution fait également partie des objectifs de développement durable (cible 17.8). La Banque de technologies a débuté son activité de renforcement des capacités scientifiques, technologiques et d'innovation des pays les moins avancés en examinant la situation de chacun de ces pays et en y soutenant (ou en aidant à y établir) les académies des sciences.

Comme pour accélérer le développement il faut un secteur privé qui fonctionne bien, le Programme d'action d'Istanbul souligne la nécessité pour les pays les moins avancés de créer un environnement propice aux affaires. Au cours des dernières années, les pays concernés d'Afrique (et Haïti) ont pris des mesures pour améliorer cet environnement afin que les entreprises privées puissent créer de nouvelles entreprises, prendre des risques et élargir les perspectives économiques. L'enquête « Doing Business » de la Banque mondiale note les pays en fonction d'une série d'indicateurs liés à la facilité d'exploitation d'une entreprise, tels que l'enregistrement des biens, la création d'une entreprise ou l'exécution des contrats. Sur l'ensemble des 34 pays les moins avancés d'Afrique (et Haïti), seuls quatre ont obtenu en 2018 un score inférieur à celui de 2016, et dans un de ces cas, la différence était négligeable.⁴ Les améliorations les

⁴ Mozambique, Somalie, Soudan et Soudan du Sud, même si le score du Mozambique a baissé de moins de 1 %.

plus significatives ont été relevées à Djibouti, au Malawi et au Niger. Le Malawi a vu son score de Do²ing Business s'améliorer de 9,8 points, ce qui en fait actuellement l'un des pays (avec le Rwanda et la Zambie) les mieux notés parmi les pays moins avancés d'Afrique (et Haïti).

Figure 6 Proportion de la population détenant un compte dans une institution financière ou auprès d'un fournisseur de services financiers par téléphonie mobile



Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (novembre 2019). Pour certains pays, les données ne portent que sur deux des trois années pour lesquelles elles sont disponibles. Les pays pour lesquels on ne dispose que d'une année de données ont été exclus.

L'accès aux services financiers est également important pour la capacité de production des pays les moins avancés, et les progrès dans ce domaine ont généralement été très bons. Dans l'ensemble des pays concernés d'Afrique (et en Haïti), le taux moyen d'accès à un compte auprès d'une banque ou d'un fournisseur de services financiers par téléphonie mobile est passé de 13,7 % en 2011 à 34,0 % en 2017. La plus forte augmentation a été observée en Ouganda, où en 2017, 59,2 % des personnes avaient accès à un compte contre seulement 20,5 % en 2011. Parmi les pays pour lesquels on dispose de données de 2017, les taux d'accès les plus faibles ont été enregistrés en République centrafricaine (13,7 %), à Madagascar (17,9 %) et au Niger (15,5 %).

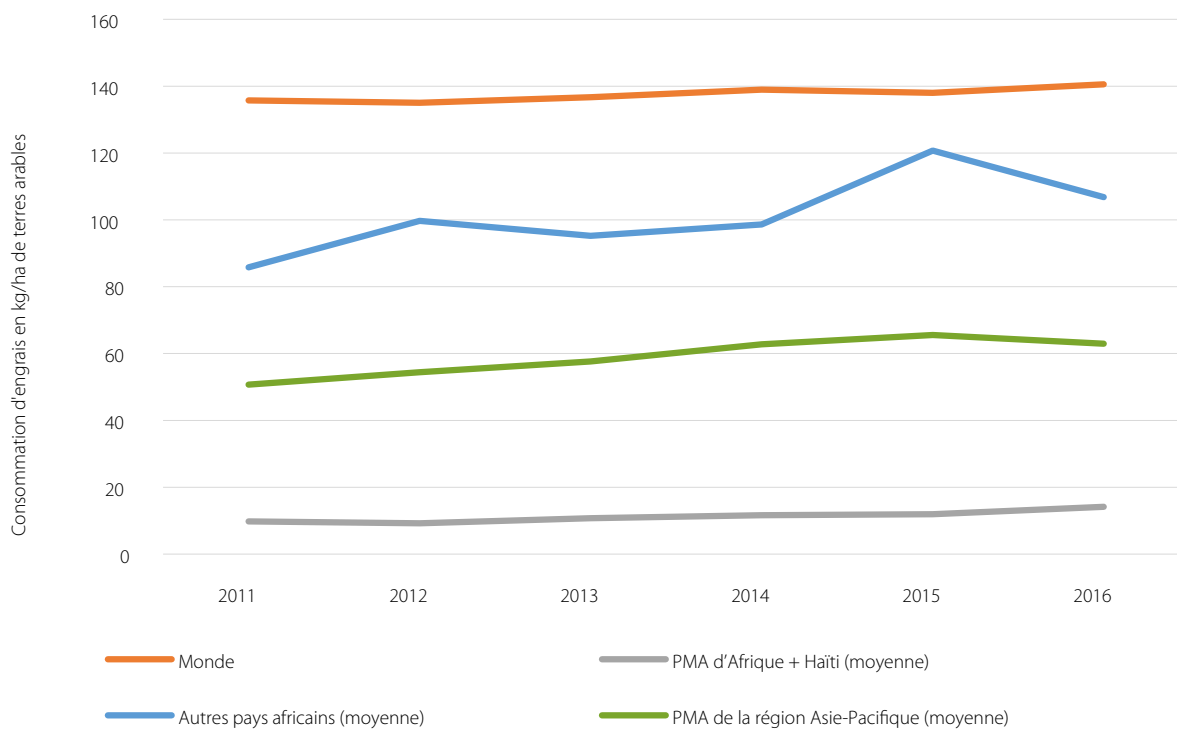
Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

De nombreux pays les moins avancés sont fortement tributaires de leurs industries agricoles. Non seulement l'agriculture assure la subsistance de la population, mais elle est aussi une importante source d'exportations dans certains pays et emploie les populations rurales défavorisées. Le secteur agricole est l'un de ceux qui seront touchés par le changement climatique et l'évolution des modes de vie, car la dégradation des terres, la désertification et les phénomènes météorologiques extrêmes font des ravages. L'attrait de la vie urbaine et les promesses de meilleures perspectives économiques dans les villes ont également dépeuplé certaines zones rurales, contribuant ainsi à créer une population et une main-

d'œuvre agricoles dont la composition diffère de celle observée ces dernières années. C'est pourquoi le Programme d'action d'Istanbul invite les pays les moins avancés à s'efforcer de stimuler l'industrie agricole et de soutenir le développement rural.

Comme indiqué plus haut, la valeur ajoutée agricole par travailleur a augmenté dans les pays les moins avancés, mais pas au même rythme que d'autres groupes de pays ont enregistré. Le Programme d'action d'Istanbul demande aux pays les moins avancés de « fournir des intrants essentiels tels que des variétés de semences adaptées à haut rendement, des engrais et autres services ». ⁵ La figure 7 montre que, malgré une augmentation proportionnelle considérable de l'utilisation d'engrais dans les pays les moins avancés d'Afrique (et en Haïti) (de 9,8 kg/ha de terres arables en 2011 à 14,1 kg/ha en 2016), ce taux d'utilisation est négligeable par rapport à celui d'autres groupes de pays. Les pays africains ne faisant pas partie de la catégorie des pays les moins avancés, par exemple, ont utilisé en moyenne 106,8 kg d'engrais par hectare de terres arables en 2016. Sans augmentation considérable de l'accès aux engrais et de leur utilisation dans l'ensemble des industries agricoles, les pays les moins avancés risquent d'avoir encore du mal à accroître la production en phase avec leurs ambitions.

Figure 7 Consommation d'engrais (kilogrammes par hectare de terres arables)



Source : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde* (novembre 2019).

Commerce

Le commerce est essentiel au progrès des économies des pays les moins avancés, en matière de croissance, de création d'emplois, de stabilité des comptes courants et d'accès au financement. Les pays les moins avancés d'Afrique ont des avantages comparatifs dont pourrait profiter leur commerce international, il s'agit notamment de l'abondance des ressources naturelles et des produits de base, et de la poussée démographique. Mais en raison de la faible création de valeur ajoutée, de l'instabilité des prix

⁵ A/CONF.219/3/Rev.1, p. 17.

dans le secteur des produits de base et d'autres problèmes sociopolitiques, ils restent les plus défavorisés, à la traîne par rapport au reste du monde.

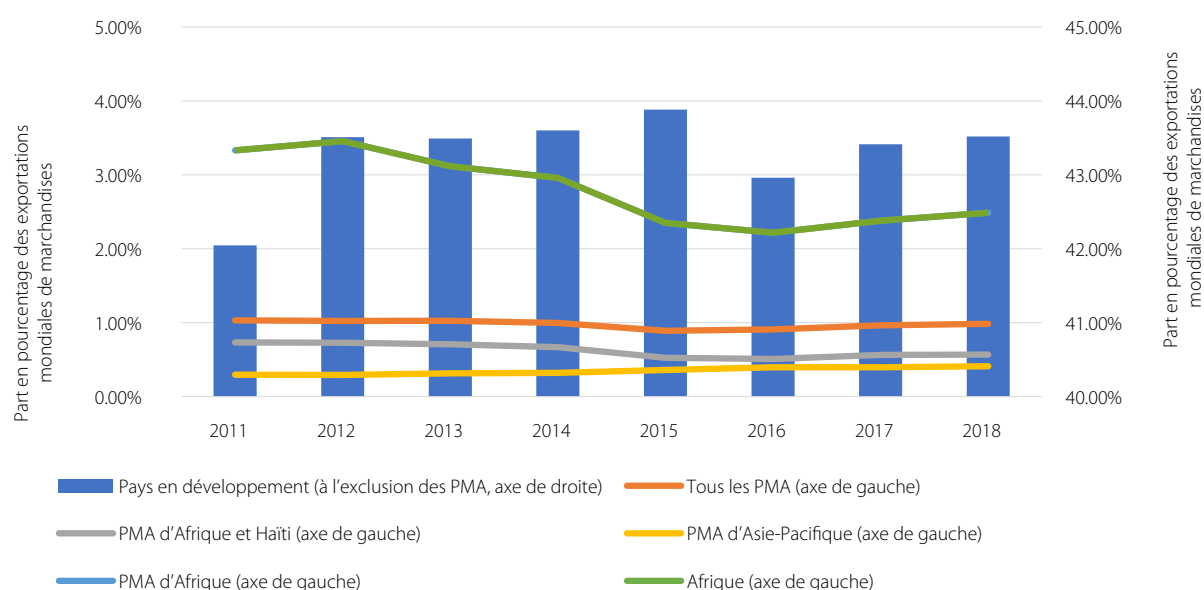
Pour les aider à accéder au marché mondial du commerce, un certain nombre d'initiatives de facilitation du commerce ont été mises en place au niveau mondial, notamment le « paquet de Bali » adopté en 2013 ; l'initiative d'accès au marché en franchise de droits et hors contingent ; la loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique (AGOA) du Gouvernement des États-Unis ; les règles d'origine préférentielles ; l'initiative Aide pour le commerce ; et l'initiative « Tout sauf les armes », qui prévoit l'accès en franchise de droits et hors contingent dans l'Union européenne pour toutes les importations en provenance des pays les moins avancés, à l'exception des armements. Néanmoins, ces initiatives n'ont pas été aussi simples ou aussi bénéfiques qu'on l'espérait. Par exemple, en 2015, le Rwanda a lancé son initiative « Fabriqué au Rwanda » en faveur de l'industrie du vêtement, en appliquant une politique de substitution à l'importation, visant aussi à améliorer la compétitivité de ses exportations au niveau mondial. Dans le cadre de ses mesures de protectionnisme, le Rwanda a augmenté les droits de douane sur la friperie importée afin de stimuler sa propre industrie textile. En 2016, les droits de douane sur la friperie ont considérablement augmenté, passant de 0,20 à 2,50 dollars par kg. En 2018, la friperie importée a été frappée d'interdiction totale.⁶ En conséquence, les États-Unis interdisent désormais sur leur territoire la vente de vêtements en franchise de droits de ce pays enclavé – un statut prévu par l'AGOA. En outre, le marché des vêtements d'occasion au Rwanda employait plus de 22 000 personnes en 2016 et valait 17 millions de dollars (12 millions de livres sterling).⁷ Le défi que le Rwanda doit relever maintenant est de savoir comment absorber les emplois qui pourraient être perdus à cause de l'interdiction et les opportunités perdues du fait qu'il est suspendu de l'AGOA.

Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les recettes d'exportation (de biens et services) des pays les moins avancés ont augmenté au taux moyen de 2,7 % par an de 2010 à 2017, et s'élevaient à 209 milliards de dollars à la fin de la période. Les pays asiatiques et insulaires les moins avancés ont connu une croissance de 7 % par an, tandis que ceux d'Afrique et Haïti ont été touchés par la volatilité accrue des cours des produits de base au lendemain de la crise financière mondiale de 2008/2009.⁸ Néanmoins, la figure 8 montre que la part d'exportations de tous les pays les moins avancés d'Asie et d'Afrique est restée inférieure à 1 % au cours des quatre dernières années. Alors que la part des pays asiatiques les moins avancés a légèrement augmenté, passant de 0,30 % en 2011 à 0,41 % en 2018, celle des pays africains les moins avancés a diminué, passant de 0,73 % à 0,57 %.

6 Deutsche Welle (2019). Le Rwanda interdit l'importation de vêtements d'occasion. Disponible à l'adresse suivante : www.dw.com/en/rwanda-bans-import-of-used-clothing/av-50350131. Consulté le 5 janvier 2020.

7 BBC (2018). Comment les États-Unis et le Rwanda se sont brouillés à propos de vêtements d'occasion. 28 mai. Disponible à l'adresse suivante : www.bbc.com/news/world-africa-44252655. Consulté le 5 janvier 2020.

8 CNUCED (2019). Rapport 2019 sur les pays les moins avancés – Le financement extérieur du développement, aujourd'hui et demain – Dépendance persistante, difficultés nouvelles (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.D.2).

Figure 8 Part d'exportations des pays les moins avancés, 2011-2018

Source : UNCTADstat (novembre 2019).

Le renforcement de la collaboration Sud-Sud, du commerce et de l'intégration régionale pourrait être la voie la plus prometteuse vers le développement durable et le reclassement des pays les moins avancés. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) a été signé par 49 États membres de l'Union africaine en 2018, et 6 autres se sont engagés à le signer à l'issue de leur processus d'examen interne.⁹

On présume que la ZLECA aura notamment pour objectifs de faciliter, d'harmoniser et d'améliorer la coordination des régimes commerciaux, et d'éliminer les difficultés créées par la multiplicité et le chevauchement de ces régimes, tant entre les pays qu'entre les communautés économiques régionales. Selon les estimations de la Commission économique pour l'Afrique, la Zone de libre-échange devrait entraîner une augmentation des exportations industrielles de l'Afrique de plus de 50 % sur une période de 12 ans.¹⁰

Les taux moyens appliqués étant de 6,1 %, les entreprises doivent s'acquitter actuellement de droits de douane plus élevés lorsqu'elles exportent en Afrique plutôt qu'en dehors du continent. La ZLECA éliminera progressivement les droits de douane qui frappent le commerce intra-africain, permettant ainsi aux entreprises africaines de commercer plus facilement au sein du continent, de répondre aux besoins d'un marché en pleine croissance et d'en tirer parti. Une zone d'échange unique offre de grandes possibilités aux entreprises commerciales et aux consommateurs de toute l'Afrique, ainsi que la perspective de soutenir le développement durable de la région la moins développée du monde.

Les avantages de la ZLECA seront encore renforcés par l'optimisation du potentiel qu'offre une population jeune de plus en plus nombreuse et l'urbanisation rapide qui s'ensuit sur le continent. Cette situation sera propice aux économies d'agglomération, offrant des grandes possibilités d'industrialisation fondées sur la demande croissante et la modification des modes de consommation.¹¹ La ZLECA permettra de mettre à profit la classe moyenne en expansion pour stimuler le développement industriel et répondre à la

9 Nations Unies (2019). Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2019 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.C.2).

10 Ibid.

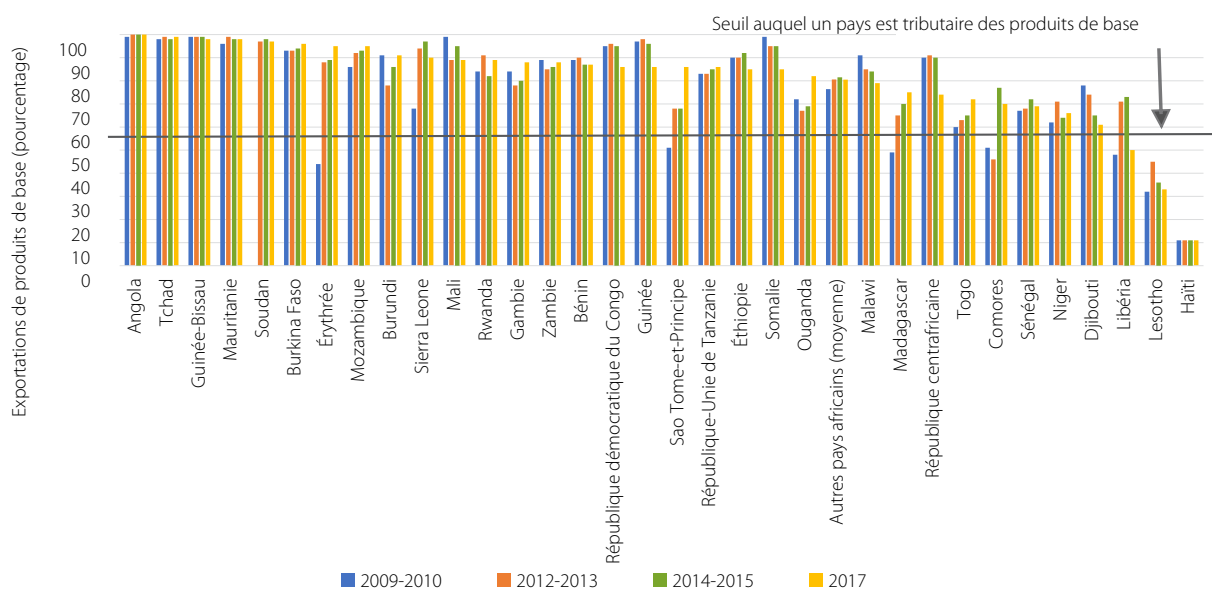
11 Ibid.

demande croissante au niveau national et régional, ce qui entrainera le renforcement de l'intégration par le biais des chaînes de valeur.

Produits de base

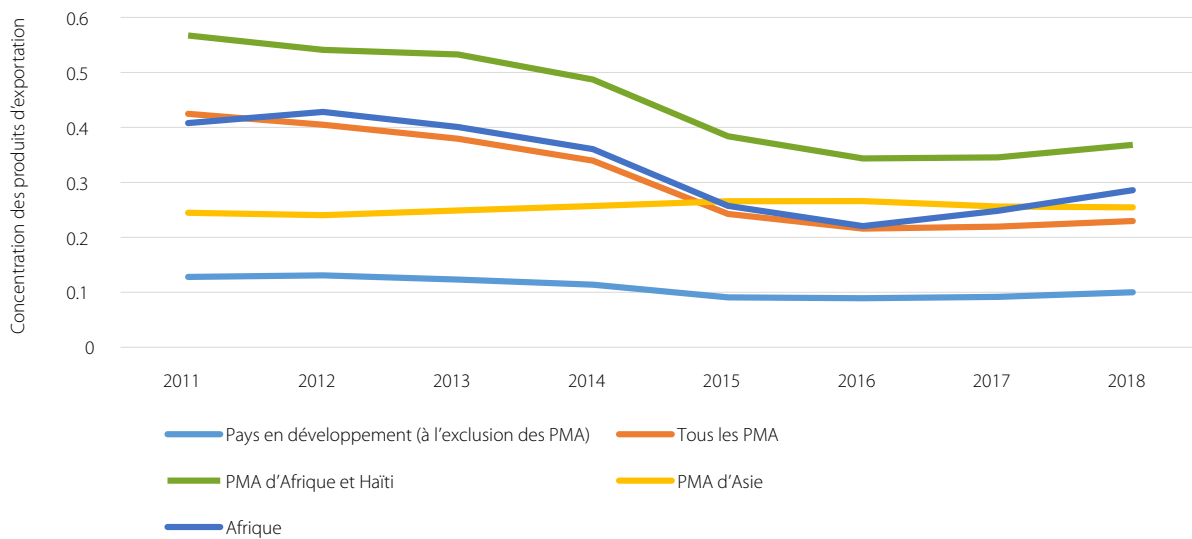
Selon la classification de la CNUCED, sont « tributaires des produits de base » les pays dont les exportations desdits produits représentent plus de 60 % de leurs exportations totales. Ainsi, en 2017, tous les 33 pays les moins avancés d'Afrique, à l'exception du Lesotho et du Libéria, l'étaient et, bien que la proportion des exportations de ces produits de base au Libéria soit récemment tombée sous ce seuil, ce pays a lui aussi enregistré un taux moyen de 72 % entre 2012 et 2015. L'Érythrée, Sao Tomé-et-Principe, Madagascar et les Comores n'étaient pas tributaires des produits de base au début du Programme d'action d'Istanbul – leurs taux étaient respectivement de 44 %, 51 %, 49 % et 51 % – mais en 2017, ils ont tous franchi le seuil des 60 % et sont désormais tributaires des produits de base. Seuls le Malawi et Djibouti ont systématiquement réduit la part des produits de base dans leurs exportations entre 2009 et 2017, affichant respectivement une baisse de 13,2 % et 21,8 % (figure 9). La part des exportations de produits de base d'Haïti dans ses exportations totales de marchandises s'est stabilisée à 11 % depuis 2009.

Figure 9 Exportations de produits de base, en pourcentage des exportations totales de marchandises



Source : UNCTADstat (novembre 2019).

Bien que les pays africains les moins avancés continuent d'afficher une forte concentration de leurs secteurs d'exportation par rapport à d'autres groupes de pays, ce niveau de concentration a été réduit depuis le début du Programme d'action d'Istanbul, passant de 0,54 en 2011 à 0,37 en 2017 (figure 10). Ce changement est le signe que leurs économies se diversifient de plus en plus, et font fréquemment de la diversification des exportations un objectif clef du plan de développement national.

Figure 10 Concentration des produits d'exportation dans certains groupes de pays, 2011-2018

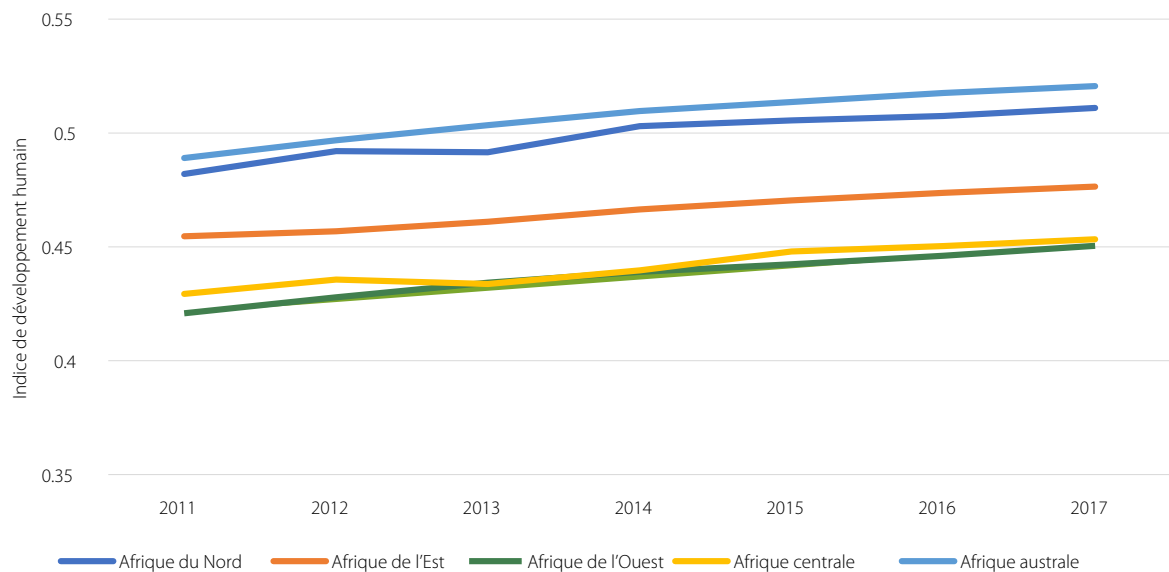
Source : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde* (novembre 2019).

Au cours de la même période, la valeur moyenne de la concentration, pour tous les pays les moins avancés, a diminué, car ceux d'Afrique constituent une partie importante de l'ensemble, alors qu'elle a très légèrement augmenté dans les pays asiatiques les moins avancés.

Néanmoins, il convient de noter qu'en 2017, la Guinée équatoriale est sortie de la catégorie des PMA bien que son économie soit tributaire des exportations de pétrole. Le pays a été reclassé sur la base du seul critère du revenu, ce qui signifie que, même s'il n'a pas satisfait aux critères des indices de vulnérabilité économique et du capital humain, son revenu était suffisamment élevé pour justifier sa sortie de la catégorie des pays les moins avancés. Ce reclassement montre bien que la diversification économique n'est pas un préalable pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés.

Développement humain et social

Si bon nombre des aspects les plus ambitieux du Programme d'action d'Istanbul ne sont pas atteints, le développement humain dans les pays les moins avancés d'Afrique en revanche progresse. L'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement est un indicateur utile qui rend compte de multiples aspects du développement, et pas seulement de l'aspect économique. La figure 11 montre qu'il s'accroît régulièrement dans les pays les moins avancés des cinq sous-régions d'Afrique sur la période couverte par le Programme d'action d'Istanbul. Les pays les moins avancés d'Afrique australe ont, en moyenne, un indice plus élevé que celui des autres sous-régions. L'indice affiché dans les pays les moins avancés d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest est nettement plus faible.

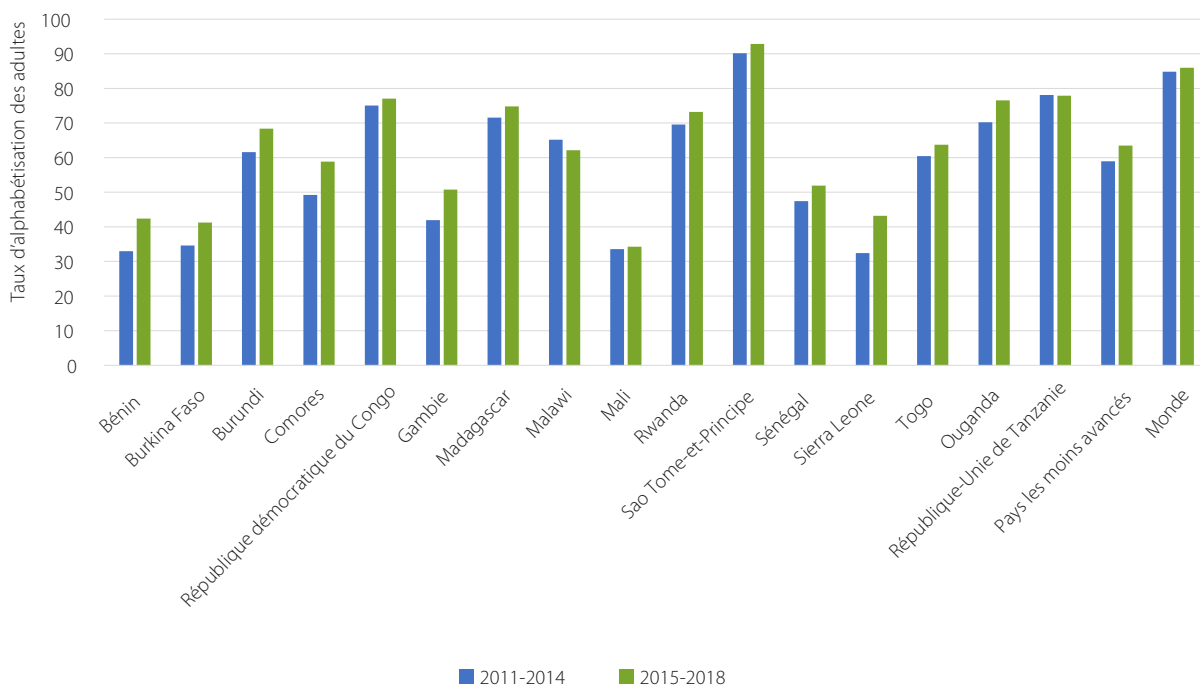
Figure 11 Indice de développement humain dans les pays africains les moins avancés, par sous-région

Source : Programme des Nations Unies pour le développement, *Indices et indicateurs de développement humain – Mise à jour statistique 2018 (2018)*.

Le Soudan du Sud est le seul pays où l'indice de développement humain a reculé au cours de la période couverte par le Programme d'action d'Istanbul. Deux des pays les moins avancés d'Afrique, l'Angola et la Zambie, figurent en bonne place pour être classés dans la catégorie de développement humain moyen. L'Angola sortira de la catégorie des pays les moins avancés en 2021, mais les précédentes mises à jour du Programme d'action d'Istanbul effectuées par la CEA montrent que la Zambie est sur le point d'atteindre les seuils de reclassement et sera probablement candidate à la sortie dans un avenir proche. Tous les autres pays les moins avancés d'Afrique (et Haïti) sont classés dans la catégorie « faible développement humain ».

Le Programme d'action d'Istanbul invite les pays les moins avancés à améliorer l'éducation et la formation, et plus particulièrement à relever les taux d'alphabétisation et de maîtrise du calcul. Dans tous les pays africains les moins avancés pour lesquels on dispose de données suffisantes, les taux d'alphabétisation des adultes ont augmenté entre 2011 et 2018, mais à un rythme lent. Le taux mondial d'alphabétisation des adultes a été en moyenne de 86,0 % pour la période 2015-2018, celui des pays les moins avancés d'Afrique (et d'Haïti), pour lesquels on dispose de données, de 56,7 % (figure 12). Dans 11 des pays les moins avancés d'Afrique (et en Haïti) pour lesquels on dispose de données, les taux d'alphabétisation sont encore inférieurs à 50 %.¹² Sans un niveau d'alphabétisation plus élevé, les citoyens des pays les moins avancés risquent d'avoir du mal à participer à une économie en mutation rapide.

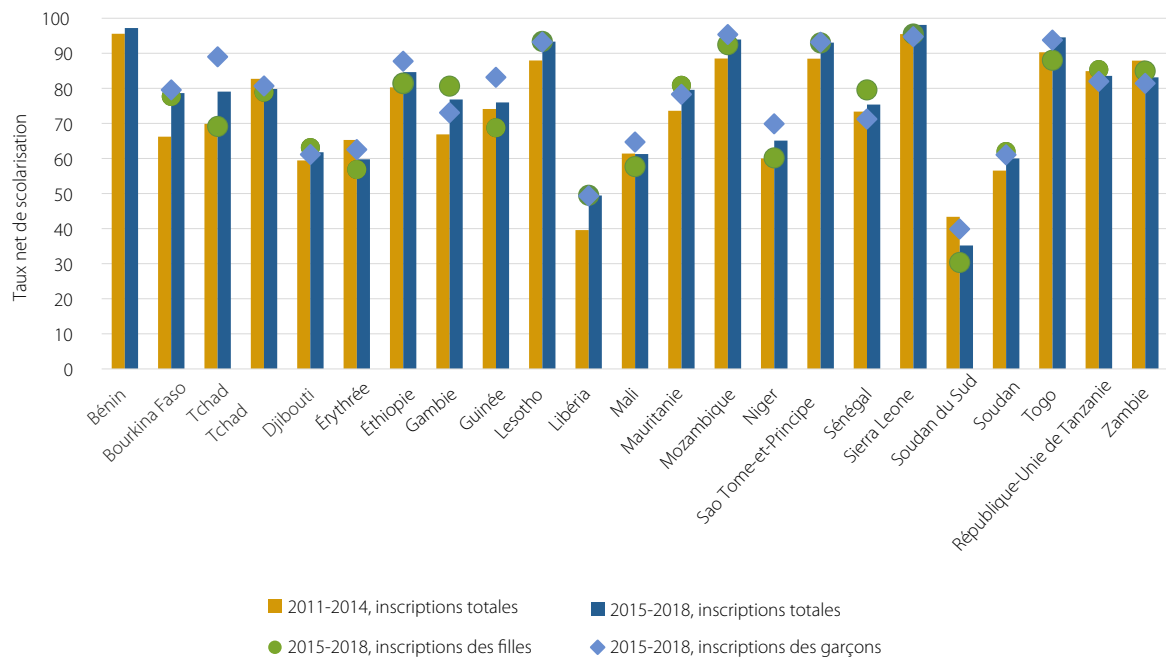
12 Bénin, Burkina Faso, République centrafricaine, Tchad, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Sierra Leone et Soudan du Sud.

Figure 12 Taux d'alphabétisation (total des adultes, pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus)

Source : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde* (novembre 2019).

L'augmentation des taux de scolarisation et la parité des sexes sur ce plan sont également des objectifs du Programme d'action d'Istanbul. La figure 13 monte l'évolution au fil du temps des taux de scolarisation dans les pays les moins avancés d'Afrique pour lesquels on dispose de données. Elle décrit le taux de scolarisation moyen des garçons et des filles sur la période 2011-2014, ainsi que le taux maximal atteint au cours de la période 2015-2018. Elle montre également, là où les données sont disponibles, la différence entre les taux de scolarisation des garçons et des filles pour la période 2015-2018. Un certain nombre de pays les moins avancés d'Afrique atteignent des taux nets supérieurs à 90 %, ce qui est louable, mais il existe encore quelques cas extrêmes où moins des deux tiers des enfants d'âge scolaire ne sont pas scolarisés. Beaucoup de ces progressent aussi vers la parité des sexes en matière de scolarisation, bien que dans certains, l'écart entre les garçons et les filles reste élevé, c'est notamment le cas au Tchad (89 % de garçons inscrits, 69 % de filles) et en Guinée (83 % de garçons, 69 % de filles). Dans 6 des 23 pays pour lesquels on dispose de données, le taux de scolarisation des filles est supérieur de plus d'un point de pourcentage à celui des garçons, comme au Sénégal (80 % de filles scolarisées, et 71 % de garçons) et en Gambie (81 % de filles et 73 % de garçons).

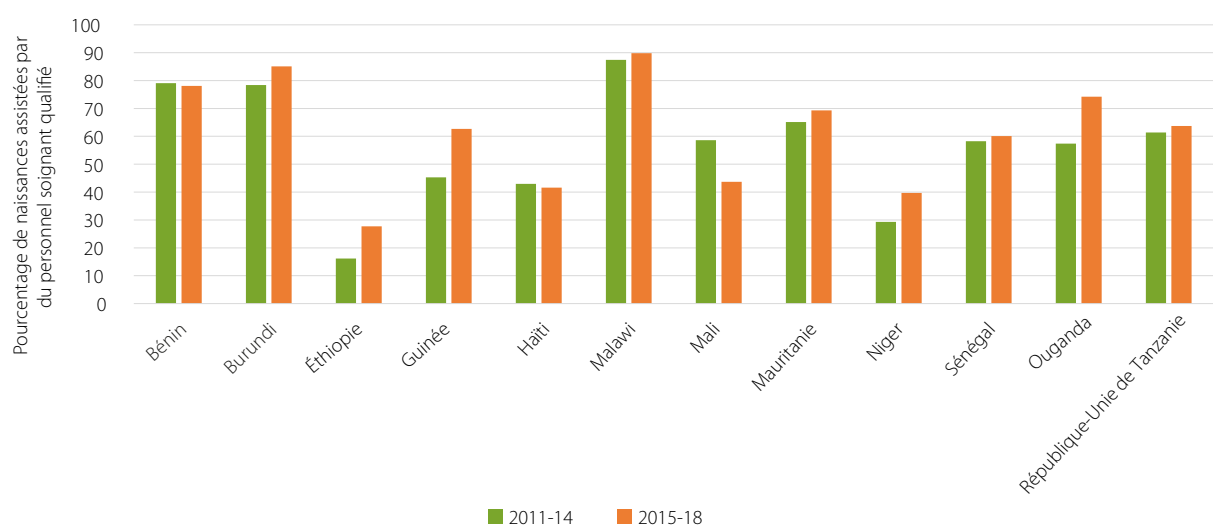
Figure 13 Taux de scolarisation dans le primaire (pourcentage net d'enfants inscrits à l'école primaire)



Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (novembre 2019).

Dans les pays pour lesquels on dispose de données, on constate une baisse notable du nombre d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié au cours de la période couverte par le Programme d'action d'Istanbul (figure 14). Au Bénin, en Haïti et surtout au Mali, le nombre de ce genre d'accouchements a été moins important sur la période 2015-2018 que sur la période 2011-2014. Les améliorations notées ont généralement été mineures, sauf en Guinée et en Ouganda, qui ont fait état d'augmentations de 17,4 % et de 16,8 %, respectivement.

Figure 14 Naissances assistées par du personnel soignant qualifié (pourcentage)



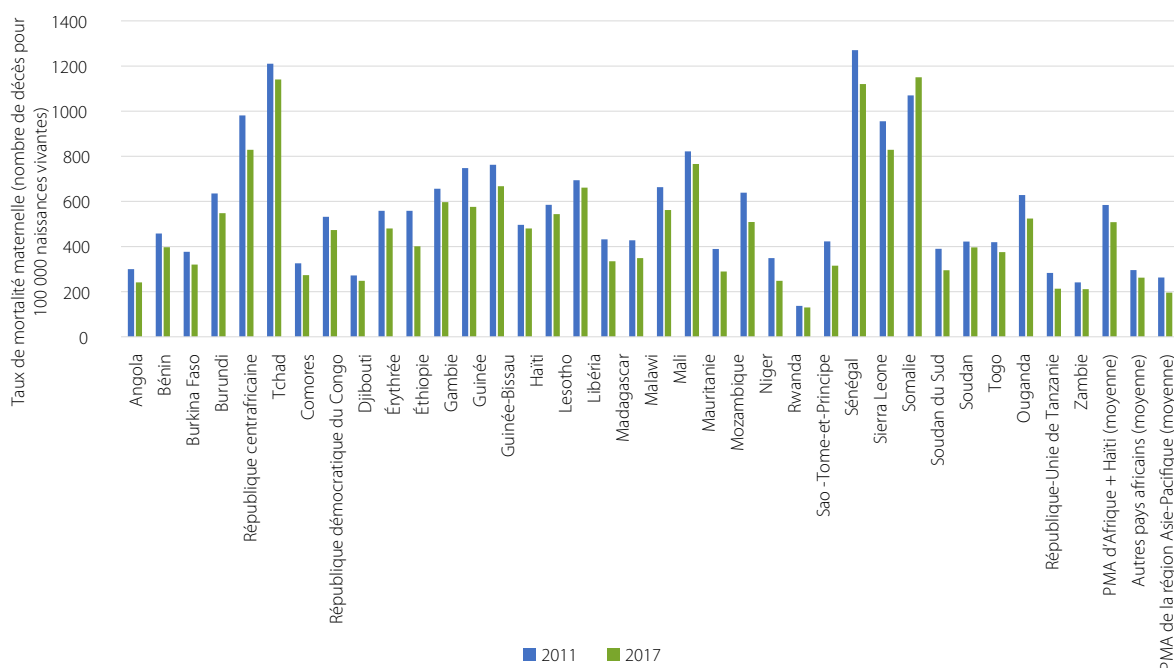
Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (novembre 2019).

Le Programme d'action d'Istanbul appelle les pays les moins avancés à continuer de faire baisser les taux de mortalité maternelle et infantile. Les figures 15 et 16 illustrent les progrès réalisés à cet égard. Si

la réduction de la mortalité maternelle se poursuit régulièrement, les effets qu'elle produit sur les mères dans les pays les moins avancés d'Afrique (et en Haïti) sont bien moindres que ceux qu'enregistrent les autres pays africains, et la mortalité maternelle est toujours deux fois plus élevée que dans les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique. Les résultats concernant le taux de mortalité des moins de 5 ans sont similaires : les progrès sont constants dans pratiquement tous les pays les moins avancés d'Afrique (et en Haïti), mais les résultats sur la santé en Afrique restent médiocres. De 2011 à 2018, le taux de mortalité des moins de 5 ans y a baissé de 23,1 %, mais compte tenu de la situation de départ, il reste encore beaucoup à faire.

Les pays les moins avancés d'Afrique (et Haïti) s'efforcent d'améliorer les résultats en matière de santé en augmentant les dépenses dans ce secteur (figure 17). Le Programme d'action d'Istanbul leur demande de prendre des mesures afin de renforcer leurs systèmes de santé, et l'amélioration du financement est assurément un moyen d'atteindre cet objectif. Néanmoins, la moyenne des dépenses de santé par habitant dans les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique est bien plus élevée que celle des pays les moins avancés d'Afrique (et d'Haïti). Seuls le Lesotho, la Sierra Leone et le Soudan ont investi davantage par habitant dans la santé en 2016 que la moyenne des pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique. Entre 2011 et 2016, neuf pays les moins avancés d'Afrique (et Haïti) ont également vu leurs dépenses de santé par habitant chuter.¹³

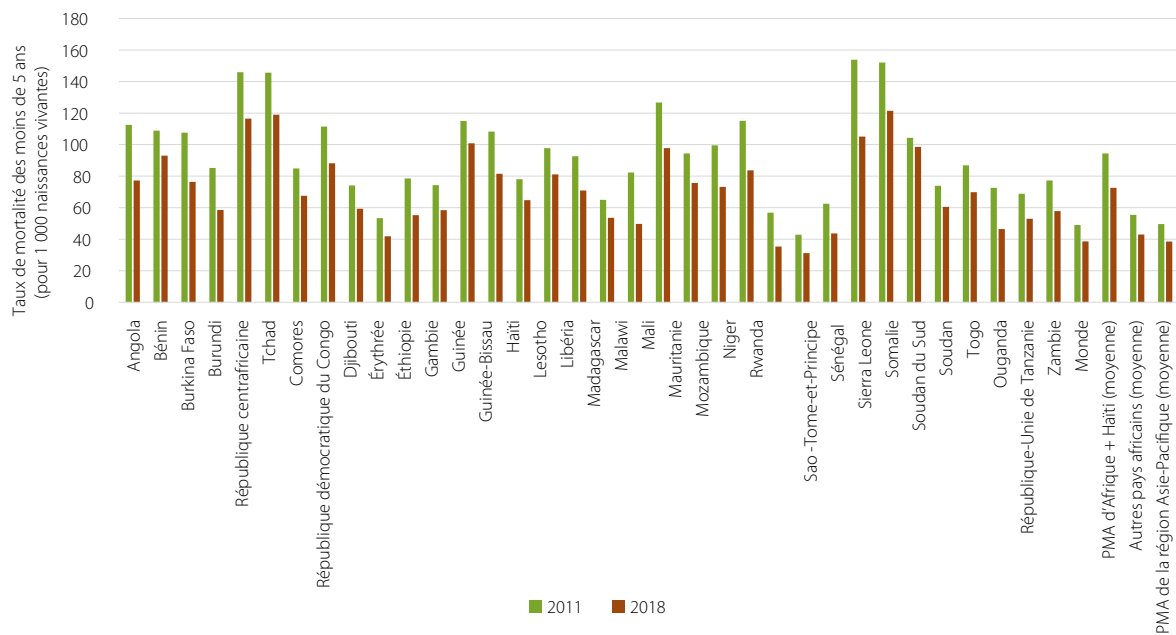
Figure 15 Taux de mortalité maternelle



Source : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde* (novembre 2019).

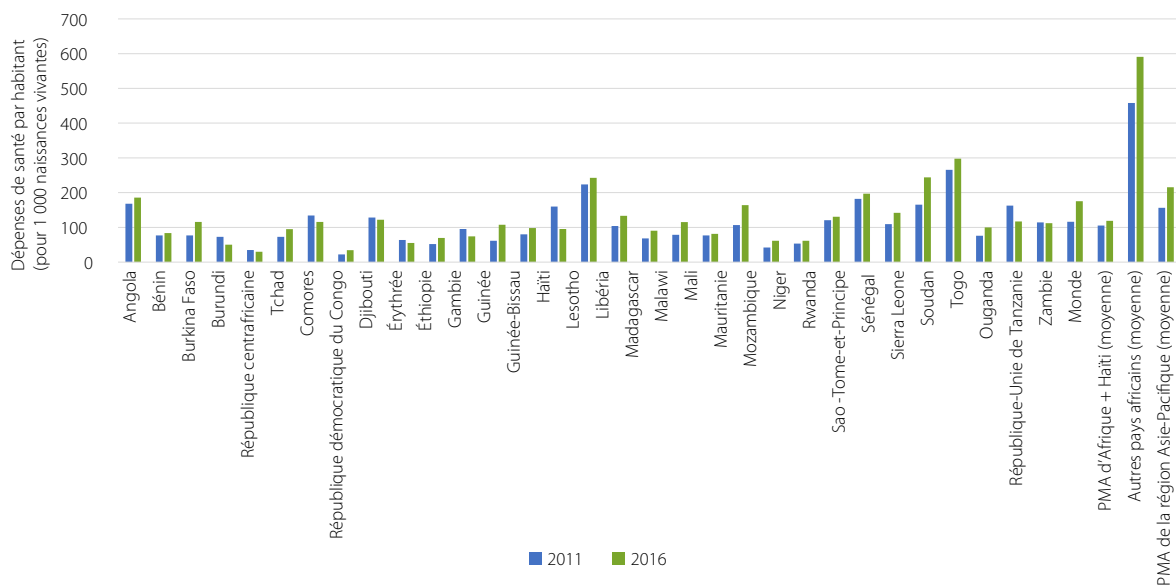
13 Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Gambie, Haïti, Ouganda, République centrafricaine et République-Unie de Tanzanie.

Figure 16 Taux de mortalité des moins de 5 ans



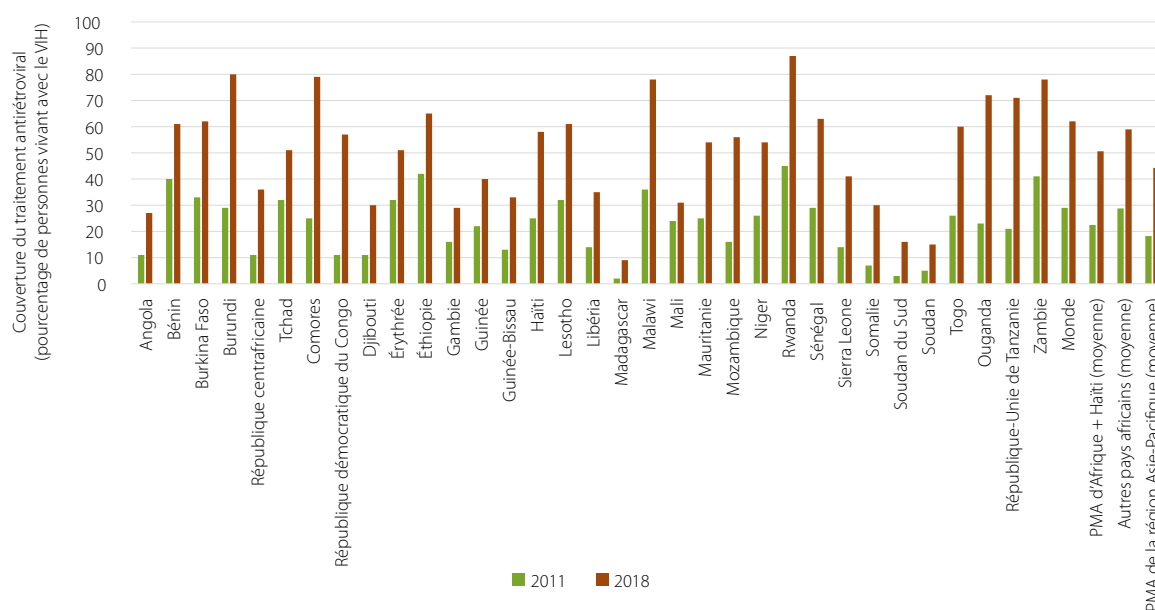
Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (novembre 2019).

Figure 17 Dépenses de santé par habitant (en parité de pouvoir d'achat, en dollars internationaux courants)



Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (novembre 2019).

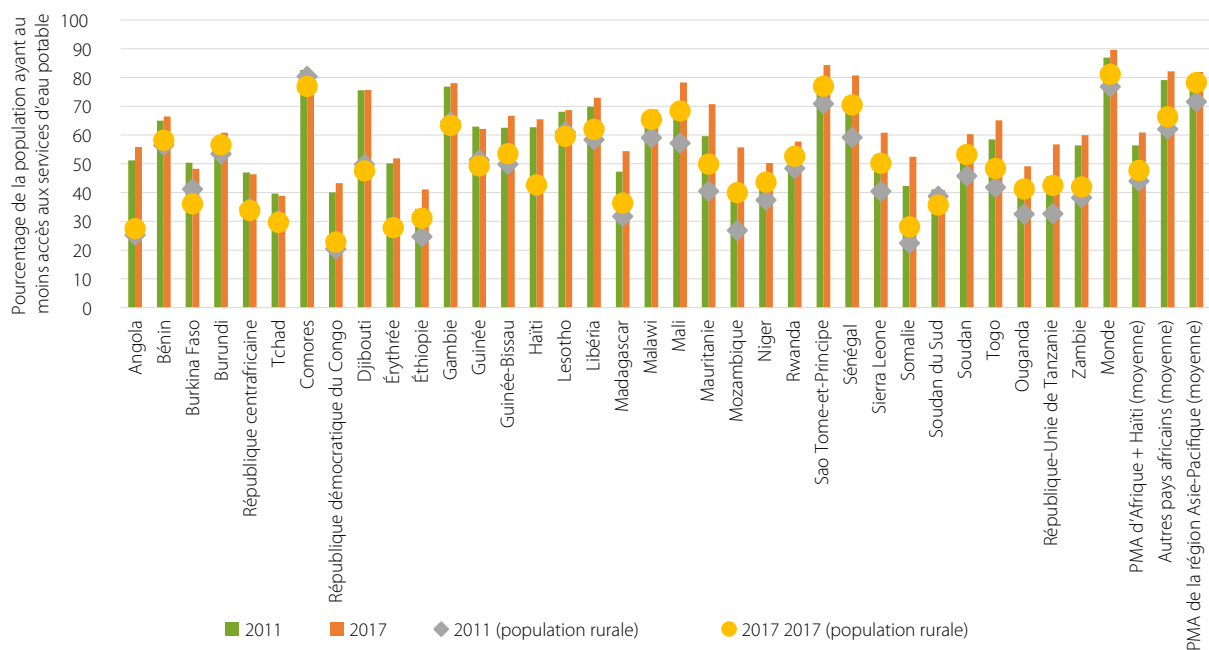
L'épidémie de sida a touché l'Afrique plus gravement que tout autre continent, et c'est ce que reconnaît le Programme d'action d'Istanbul en demandant aux pays les moins avancés de réduire leur vulnérabilité face à cette maladie, entre autres. À cet égard, des progrès significatifs sont observés dans tous les pays africains les moins avancés (figure 18), et le nombre de personnes vivant avec le VIH et qui ont accès aux thérapies antirétrovirales est comparable à celui des autres pays africains. Le Burundi et le Rwanda, en particulier, ont atteint des taux de couverture d'au moins 80 %.

Figure 18 Couverture du traitement antirétroviral (pourcentage de personnes vivant avec le VIH)

Source : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde* (novembre 2019).

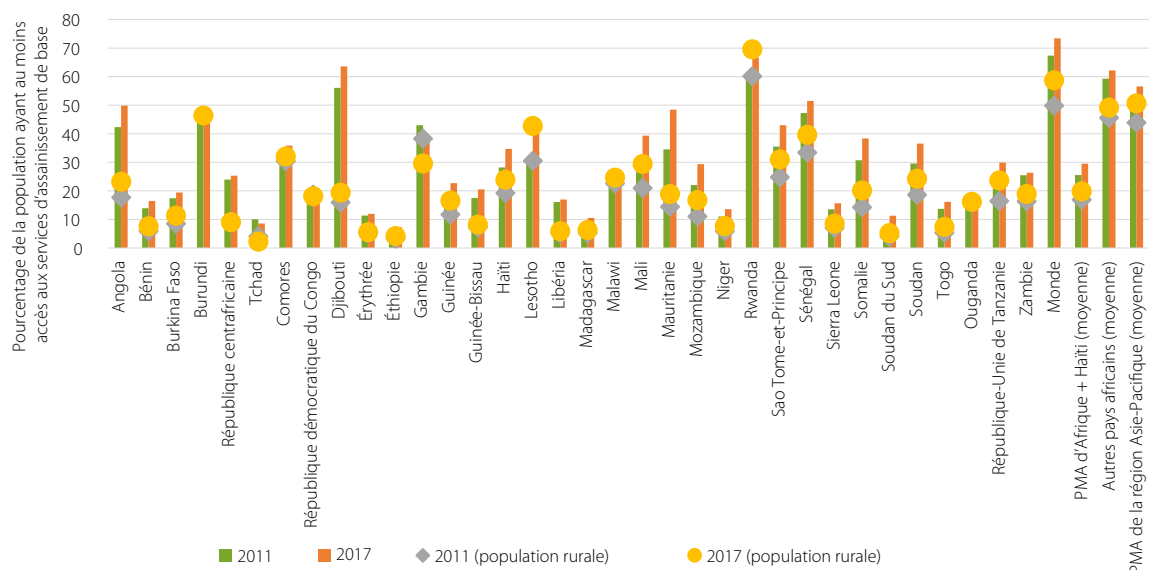
L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base pour tous fait partie des objectifs du Programme d'action d'Istanbul en matière de développement humain et social. Les pays les moins avancés d'Afrique (et Haïti) sont encore très loin d'atteindre cet objectif. En dépit de leurs progrès généralement positifs, ils n'ont pas enregistré d'améliorations majeures au cours de la période examinée. Le taux moyen d'accès aux services d'eau potable dans les pays les moins avancés d'Afrique (et en Haïti) est seulement passé de 56,4 % en 2011 à 60,8 % en 2017 (figure 19). Le taux moyen d'accès aux services d'assainissement de base présente une amélioration similaire, passant de 25,5 % en 2011 à 29,5 % en 2017. Pour illustrer le déficit des pays les moins avancés d'Afrique (et d'Haïti), il convient de noter qu'en 2017, les pays africains n'appartenant pas à cette catégorie avaient un taux d'accès à l'eau potable de 82,2 %, et un taux d'accès à l'assainissement de 62,2 %. Les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique ont eu aussi des taux d'accès semblables à ceux des pays africains n'appartenant pas à cette catégorie. Le faible accès à l'eau potable et à l'assainissement de base contribue aux mauvais résultats sanitaires des pays les moins avancés d'Afrique (et d'Haïti) et constitue un frein à leur développement humain global.

Figure 19 Pourcentage de la population, totale et rurale, ayant au moins accès à l'eau potable



Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (novembre 2019).

Figure 20 Pourcentage de la population, totale et rurale, ayant au moins accès aux services d'assainissement de base

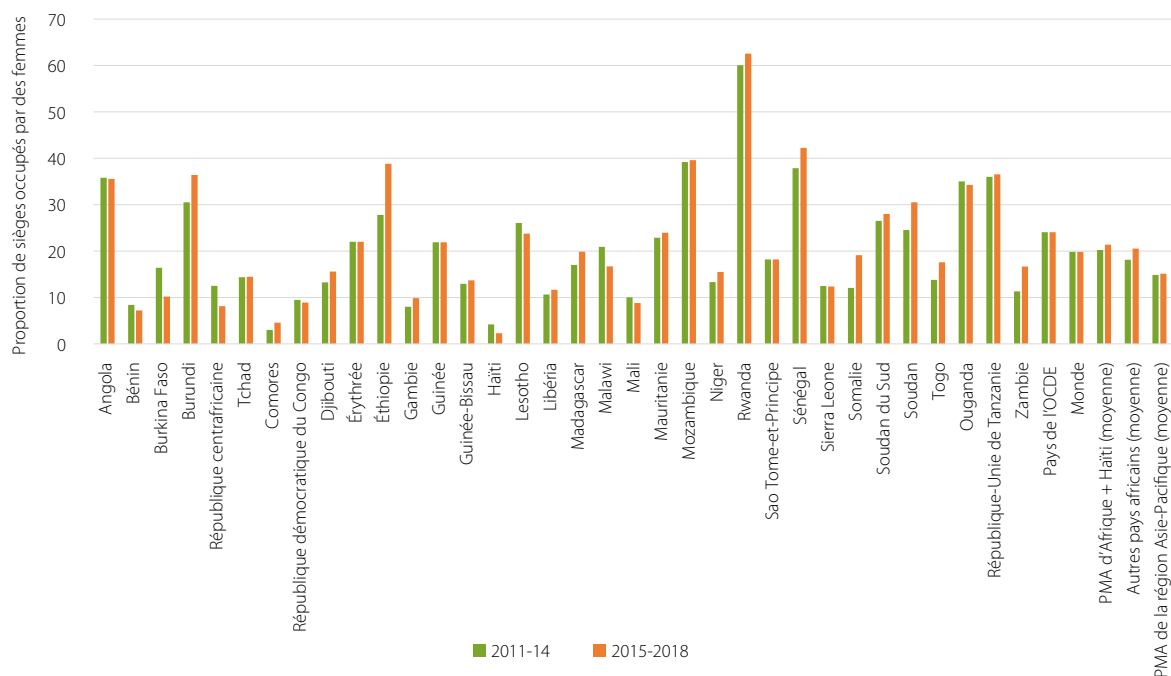


Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (novembre 2019).

Le Programme d'action d'Istanbul met également l'accent sur l'autonomisation des femmes. L'un des objectifs visés est de « favoriser la représentation et la participation effectives des femmes dans tous les domaines de la prise de décisions, notamment dans le processus politique à tous les niveaux ». Si dans la majorité des pays les moins avancés d'Afrique (et en Haïti) la représentation des femmes au parlement n'est guère proche de 50 %, le taux moyen de représentation de 21,4 % relevé entre 2015 et 2018 tient la comparaison avec ceux d'autres groupes de pays (figure 21). Il est légèrement supérieur à celui des autres pays africains, supérieur à celui des pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique et proche

du taux moyen de représentation des femmes dans les pays membres de l'OCDE (24,1 %). Cet indicateur varie considérablement au sein des pays les moins avancés d'Afrique (et Haïti), les taux les plus élevés de représentation des femmes au parlement national étant de 62,6 % au Rwanda et de 42,3 % au Sénégal sur la période 2015-2018. Les taux les plus bas (inférieurs à 5 %) sont ceux des Comores et d'Haïti.

Figure 21 Sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (en pourcentage)



Source : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde* (novembre 2019).

Crises multiples et nouveaux défis

En raison d'un certain nombre de facteurs interdépendants, la stabilité et la croissance sont difficiles à maintenir dans les pays les moins avancés d'Afrique (et en Haïti) ; ce sont notamment les changements climatiques, les phénomènes météorologiques extrêmes (également dus aux changements climatiques), les conflits internes et entre pays et les flux migratoires.

En 2015, les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont signé l'Accord de Paris, afin de renforcer la riposte planétaire face au changement climatique en maintenant la hausse de la température mondiale au cours de ce siècle à moins de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels, et de poursuivre les efforts tendant à limiter encore davantage la hausse de la température à 1,5 degré Celsius. À l'exception de l'Angola, de l'Érythrée et du Soudan du Sud, tous les pays les moins avancés d'Afrique (et Haïti) ont ratifié l'Accord.¹⁴ Il y est demandé aux pays de publier des contributions déterminées au niveau national qui présentent leurs engagements en matière de réduction des émissions. Ces contributions sont republiées tous les cinq ans afin que tous les membres de la CCNUCC soient tenus au courant des efforts progressifs que chaque pays déploie pour lutter contre les changements climatiques. Étant donné que les pays les moins avancés sont mal équipés pour gérer globalement l'évolution de l'environnement qui résultera des graves changements climatiques, il est louable qu'ils aient accepté de contribuer à la lutte contre ces changements.

¹⁴ Disponible à l'adresse suivante : https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XXVII-7-d&chapter=27&clang=en. Consulté le 6 janvier 2020.

Les ravages causés en mars 2019 par le cyclone tropical Idai, qui a touché le Mozambique, le Malawi et le Zimbabwe, permettent de comprendre le besoin qu'ont les pays de mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophes. De tels phénomènes météorologiques, qui peuvent toucher des millions de personnes en peu de temps, risquent de causer dans les pays mal préparés des dégradations qui compromettront leur croissance et leur prospérité pendant des années. Les pays les moins avancés d'Afrique (et Haïti), ainsi que les partenaires de développement, devront consentir des efforts continus afin que les populations les plus vulnérables soient en mesure de faire face aux sinistres, qu'ils soient naturels ou d'origine humaine.

Mobilisation de ressources financières pour le développement et renforcement des capacités

Une mobilisation efficace et rationnelle de ressources intérieures et extérieures – par des moyens publics et privés tels que les recettes fiscales, les marchés intérieurs du crédit, l'aide publique au développement, la dette extérieure, les investissements directs étrangers et les transferts de fonds – permettra aux pays les moins avancés de devenir plus prospères. Toutefois, mobiliser des financements suffisants reste un obstacle majeur à la réalisation de leurs objectifs de développement.

Pratiquement tous les pays africains les moins avancés ont été classés à un moment ou à un autre parmi les pays pauvres très endettés (PPTÉ), ce qui a limité leur capacité d'emprunt sur le marché international. C'est pourquoi l'aide publique au développement est devenue un instrument essentiel d'allègement du fardeau de leur dette extérieure. En outre, ces pays ont bénéficié de mesures d'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. À la fin de 2018, sur les 39 pays pouvant bénéficier de ces initiatives, 36, dont 26 pays les moins avancés d'Afrique (et Haïti), avaient atteint le point d'achèvement¹⁵. Le Tchad a été le dernier pays à y parvenir, en avril 2015. L'Érythrée, la Somalie et le Soudan, qui remplissent potentiellement les conditions requises, pourraient prétendre aux bénéfices des deux initiatives. La Somalie, en particulier, commence à faire des progrès significatifs pour pouvoir bénéficier d'un allègement de la dette et atteindre le point de décision¹⁶. L'Initiative PPTÉ et l'IADM ont permis de réduire le fardeau excessif de la dette des pays ayant atteint le point d'achèvement, leur offrant un nouveau départ et un accès renouvelé au financement du développement, à un moment où les dépenses de réduction de la pauvreté (7,3 % du PIB) étaient presque quatre fois plus importantes que les paiements au titre du service de la dette (1,9 % du PIB) en 2017.

Ressources intérieures

Selon le Programme d'action d'Addis-Abeba, la mobilisation efficace de ressources publiques nationales est l'un des sept domaines d'action au cœur de la réalisation des objectifs de développement durable. Les données empiriques montrent que la politique macroéconomique, y compris la politique budgétaire, est cruciale pour la transformation structurelle des économies africaines.¹⁷ Par conséquent, les gouvernements

15 Le point d'achèvement est le moment où un pays atteint la deuxième et dernière étape du processus de l'Initiative. Lorsqu'un pays remplit les critères définis à cette étape, on estime qu'il a atteint son point d'achèvement, ce qui lui permet de bénéficier de l'intégralité de l'allègement de la dette engagé à la première étape (au point de décision). Ces critères sont les suivants : avoir à son actif une période supplémentaire de bonne performance dans le cadre de programmes financés par des prêts du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale ; mettre en œuvre des réformes clés convenues au point de décision ; et adopter et mettre en œuvre son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté sur au moins un an.

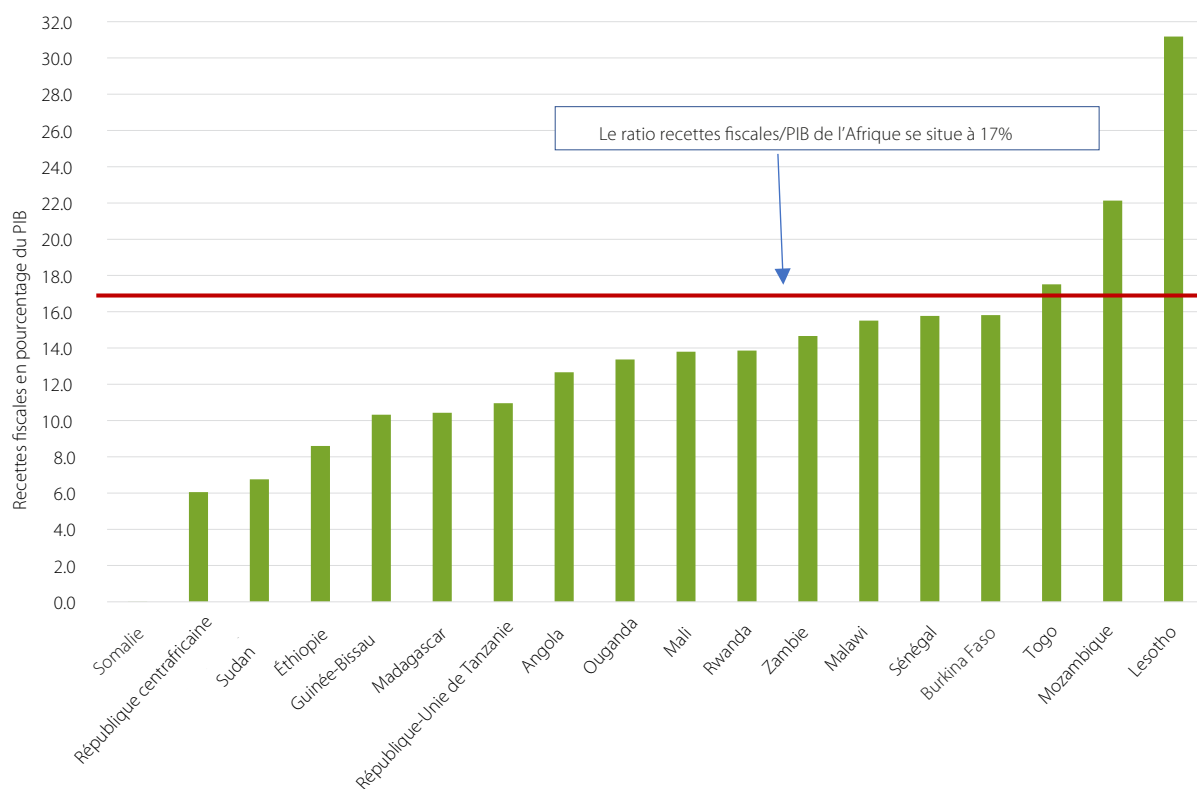
16 FMI (2019). Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) – Mise à jour statistique. Document d'orientation du FMI, avril.

17 CEA (2017). Le financement du développement en Afrique. Addis-Abeba.

peuvent contribuer à leurs objectifs de politique de développement social – tels que la progression de la croissance et de l'emploi, la stabilité macroéconomique, la répartition du revenu national, l'affectation efficace des ressources et l'efficacité opérationnelle – en modifiant le niveau des dépenses publiques et le taux de recouvrement des recettes.

L'Afrique a une faible capacité fiscale d'environ 20 % du PIB, et un ratio recettes fiscales/PIB plus faible (17 %) que celui des autres régions, en grande partie à cause de l'inefficacité de la politique fiscale et du recouvrement des recettes. De manière générale sur le continent, les recettes fiscales ont diminué en 2017 et 2018, le niveau de fiscalité pondéré se situant en moyenne à 17 % du PIB, bien en dessous des 20 % nécessaires pour que les pays puissent accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.¹⁸ Si l'on ne considère que les pays africains les moins avancés pour lesquels on dispose de données (figure 22), seuls trois (Lesotho, Mozambique et Togo) ont dépassé le ratio de 17 % de 2011 à 2017/18, et seuls deux ont dépassé le ratio de 20 % (Lesotho et Mozambique).

Figure 22 Recettes fiscales en pourcentage du produit intérieur brut pour 2011-2018



Source : Banque mondiale.

Les flux financiers privés nationaux – y compris le crédit au secteur privé, l'épargne et le développement des marchés de capitaux – sont également importants pour le développement durable des pays les moins avancés. L'augmentation du niveau du crédit intérieur est importante, car elle indique une amélioration de l'accès au financement tant pour les ménages que pour les entreprises – en particulier les petites et moyennes entreprises pour lesquelles cet accès reste un obstacle majeur à leur développement.¹⁹ Le niveau du crédit intérieur que les pays africains les moins avancés octroient au secteur privé est généralement négligeable par rapport à d'autres régions. Toutefois, son ratio en pourcentage du PIB

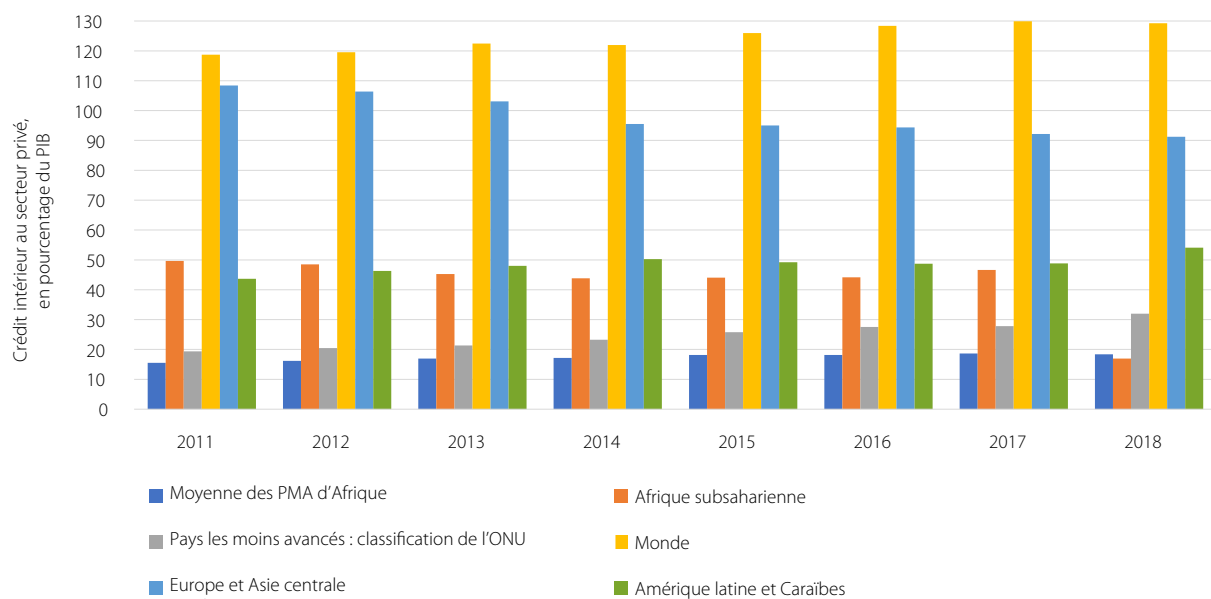
18 CEA, 2019. Rapport économique sur l'Afrique 2019 : La politique budgétaire au service du financement du développement durable (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.19.II.K.2).

19 CEA (2017). Le financement du développement en Afrique. Addis-Abeba.

a légèrement augmenté, passant de 15,5 % en 2011 à 18,4 % en 2018, soit mieux que toute l'Afrique subsaharienne cette année-là (figure 23).

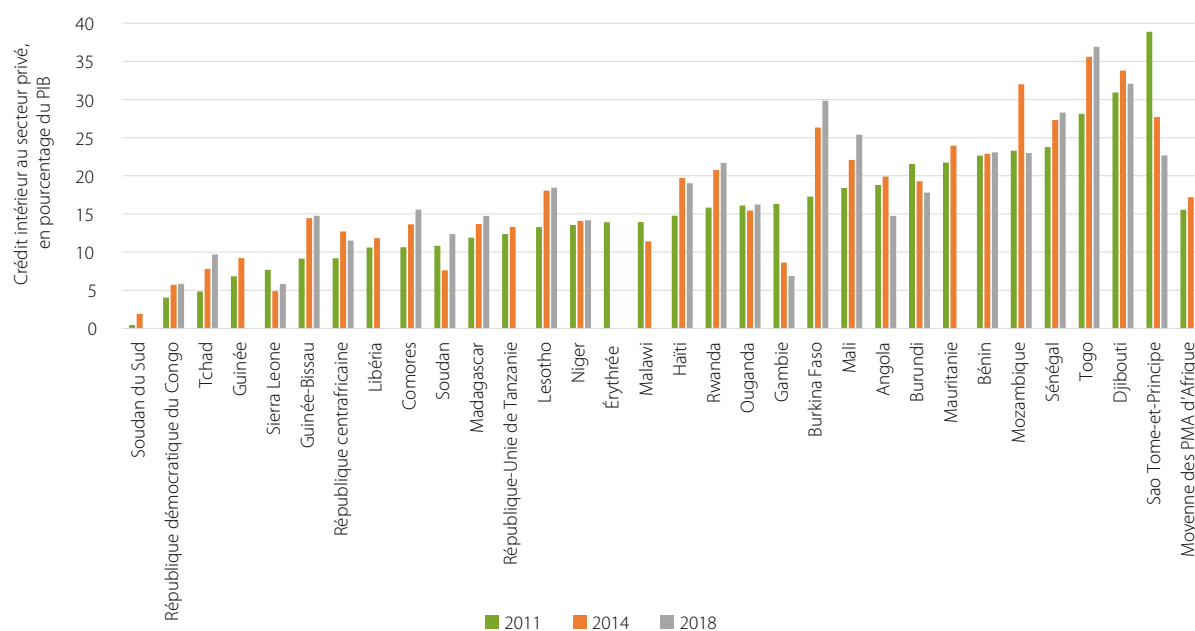
Le crédit intérieur a tendance à augmenter en même temps que le revenu par habitant, ce qui reflète l'approfondissement des circuits financiers au fur et à mesure de la croissance de l'économie. C'est ce que montre le ratio crédit intérieur au secteur privé/PIB de l'Europe et de l'Asie centrale, qui est resté supérieur à 90 % de 2011 à 2018. Néanmoins, si on le compare au crédit intérieur au secteur privé dans les pays les moins avancés d'Afrique, le lien avec le PIB par habitant n'est pas si linéaire. L'Angola, Djibouti et Sao Tomé-et-Principe ont affiché en 2018 les revenus par habitant les plus élevés des pays les moins avancés d'Afrique, et la figure 24 montre que les deux derniers semblent également présenter le ratio crédit intérieur au secteur privé/PIB le plus élevé.

Figure 23 Crédit intérieur au secteur privé (en pourcentage du produit intérieur brut), certaines régions



Source : Banque mondiale.

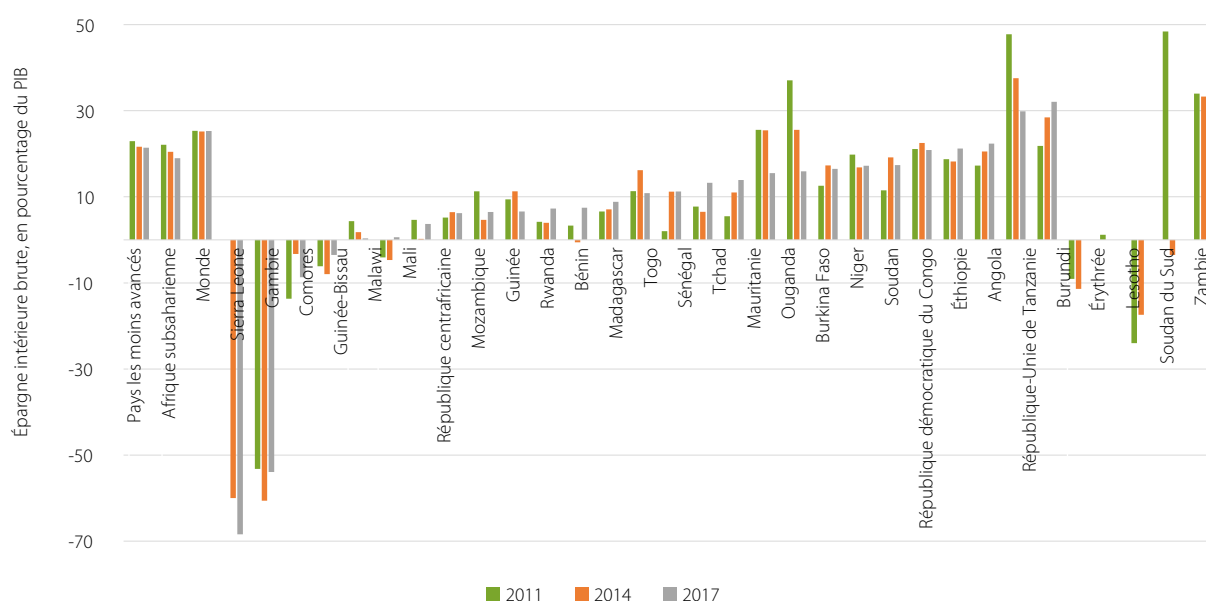
Figure 24 Crédit intérieur au secteur privé (en pourcentage du PIB), pays africains les moins avancés



Source : Banque mondiale.

Une meilleure mobilisation de l'épargne intérieure dans les pays les moins avancés fournira une source de financement stable, peu coûteuse et peu risquée par rapport, par exemple, aux flux de capitaux privés internationaux.²⁰ L'épargne intérieure brute en pourcentage du PIB dans les pays les moins avancés d'Afrique (et en Haïti) est très variable. Elle atteint des taux élevés dans des pays tels que l'Angola, la Zambie et la République-Unie de Tanzanie, et des taux très négatifs en Somalie et au Libéria. Au niveau mondial, les taux sont beaucoup plus élevés et constants et se situent à 25,1 % de 2011 à 2017 (figure 25).

Figure 25 Épargne intérieure brute (en pourcentage du produit intérieur brut)



Source : Banque mondiale.

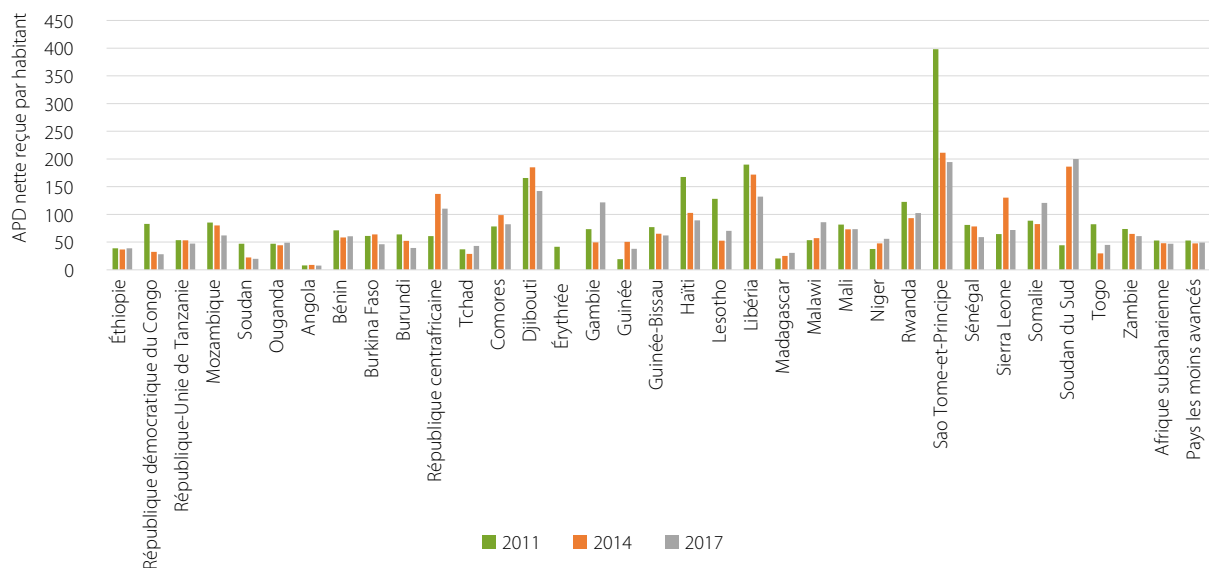
20 Banque africaine de développement (2009), cité dans CEA (2017) Financement du développement en Afrique.

Les marchés de capitaux sont pratiquement inexistants dans les pays les moins avancés. Agences de notation et grande stabilité financière sont des préalables à l'existence de tels marchés. Malgré leurs ambitions, de nombreux pays africains les moins avancés n'en sont pas à ce stade de développement de leur secteur financier. Bien que quelque peu différentes des marchés de capitaux, la Bourse de marchandises d'Éthiopie (ECX), première du genre en Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud), et la Bourse d'Afrique de l'Est du Rwanda, sont dignes d'intérêt.

Ressources extérieures

Pendant longtemps, d'importants flux de ressources financières à destination des pays les moins avancés provenaient de l'aide publique au développement (APD) et servaient à alléger le fardeau de la dette extérieure. La contribution totale nette de l'APD a représenté 1 160 milliards de dollars entre 2006 et 2017. L'essentiel de l'ADP (1 040 milliards de dollars, soit 90 % de l'ADP bilatérale) est venu des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. L'Afrique a reçu 329,70 milliards de dollars de versements nets d'APD de ces pays, soit près d'un tiers (31,7 %) des décaissements du CAD, tandis que l'Asie a reçu 289,31 milliards de dollars, soit 27,9 %. Parmi les dix premiers bénéficiaires africains, on compte six pays les moins avancés – l'Éthiopie, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Mozambique, le Soudan et l'Ouganda – par ordre décroissant des décaissements.²¹ Néanmoins, si l'on considère l'APD nette par habitant, ces sommes équivalent à 38,7 dollars par habitant pour l'Éthiopie, 28 dollars pour la République démocratique du Congo, 47,3 dollars pour la République-Unie de Tanzanie, 62 dollars pour le Mozambique, 19,9 dollars pour le Soudan et 48,8 dollars pour l'Ouganda.

Figure 26 Aide publique au développement nette reçue par habitant (en dollars américains courants)

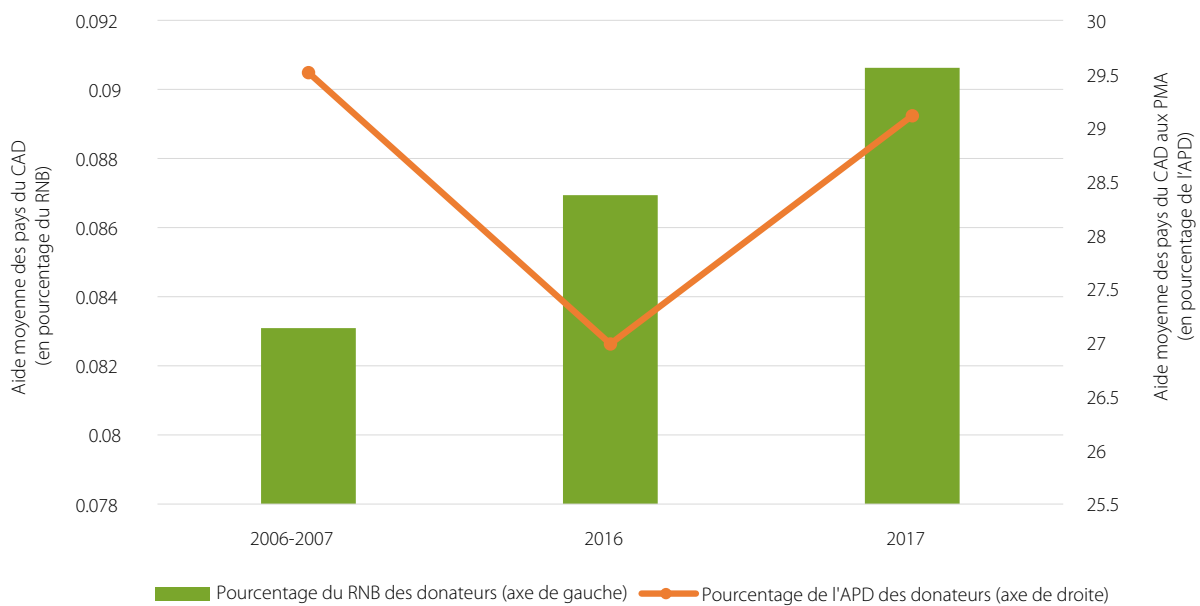


Source : Banque mondiale.

Une évaluation spécifique de l'aide des pays du CAD aux pays les moins avancés, montre avec évidence que la proportion de l'APD parvenue à ces pays est restée inférieure à 30 % au cours de la dernière décennie (figure 27) et que le ratio RNB/APD des donateurs comparés à l'aide aux pays les moins avancés n'a pas augmenté de manière significative au cours de cette période.

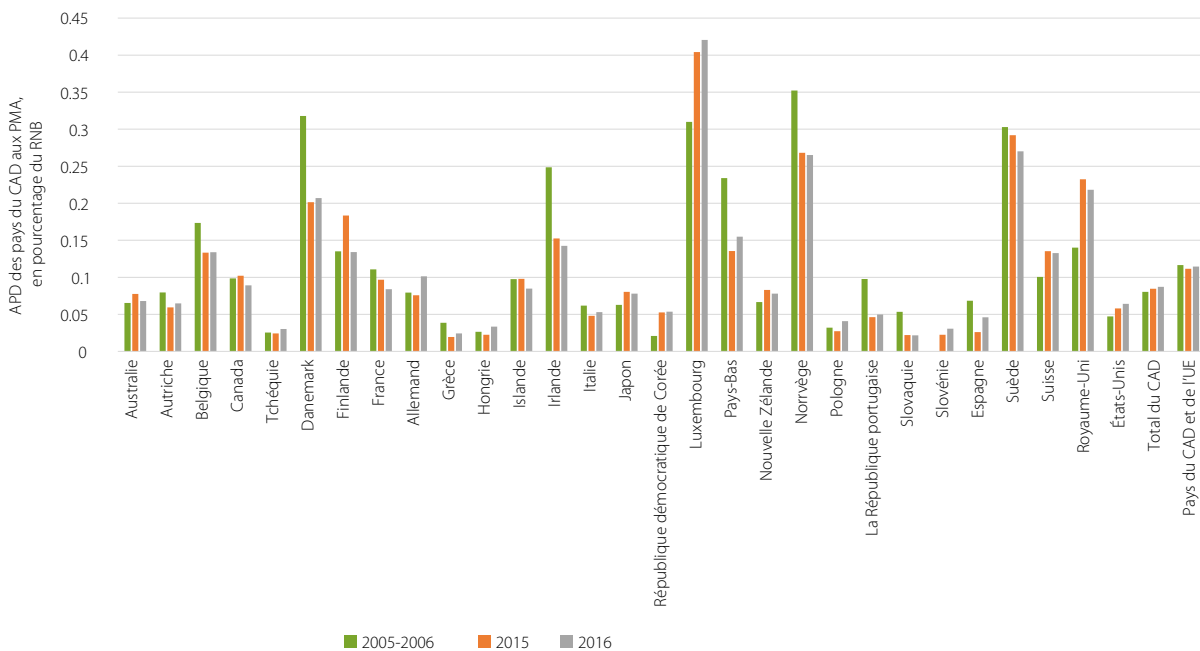
21 OCDE (2018). OCDE.Stat. Disponible à l'adresse <https://stats.oecd.org/#>. Consulté le 6 janvier 2020.

Figure 27 Aide des pays du Comité d'aide au développement aux pays les moins avancés



Source : OCDE.

Figure 28 Engagements pris au titre de l'aide publique au développement en proportion du revenu national brut par les pays membres du Comité d'aide au développement



Source : OCDE.

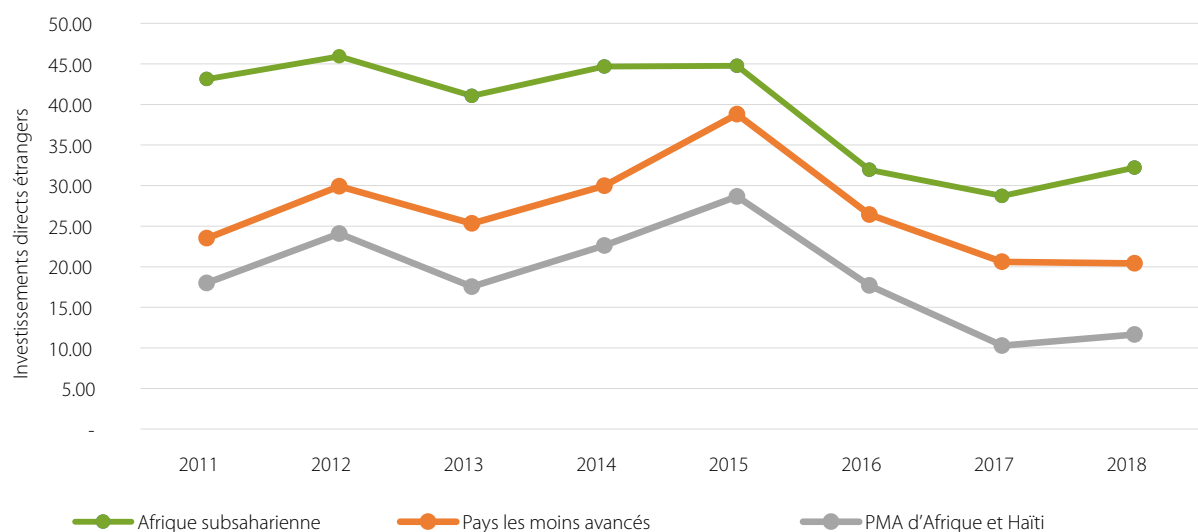
Selon l'OCDE, le volume global de l'APD a diminué de 2,7 % en 2018 par rapport à 2017, l'aide à l'Afrique ayant baissé de 4 % et l'APD bilatérale aux pays les moins avancés de 3 % en termes réels par rapport à 2017. En outre, la plupart des membres du CAD de l'OCDE n'ont pas respecté l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'APD (figure 28), seuls 5 des 30 membres ayant atteint

leur objectif en 2018. En conséquence, l'APD fournie par le CAD a représenté 0,31 % du RNB combiné des donateurs du CAD, soit bien moins que le ratio cible.²²

La période postérieure à 2002 s'est caractérisée par l'internationalisation du système financier, auquel se sont intégrées les économies en développement, ce qui a favorisé une forte croissance des flux privés transfrontaliers à l'échelle mondiale.²³ En conséquence, l'APD n'étant plus le principal outil de financement du développement, le Programme d'action d'Addis-Abeba modifie l'architecture financière mondiale et incite les pays à adopter une approche plus intégrée de gestion de tous les types de financement, en l'intégrant mieux au sein des services de l'État, et entre ceux-ci et les autres parties prenantes.

L'investissement direct étranger est une source majeure de financement pour les pays les moins avancés. Il peut éventuellement assurer le transfert de connaissances des entreprises étrangères, même si la stabilité de ce type de flux reste aléatoire. Ces neuf dernières années, les flux nets d'IDE vers les pays les moins avancés d'Afrique (et Haïti) ont fluctué, augmentant sensiblement de 34 % en 2012, puis baissant de -27 % l'année suivante. Les flux d'IDE ont connu une forte augmentation en 2014 et 2015, puis ont de nouveau diminué de 38 % en 2016 et de 42 % en 2017. En 2018, les flux en direction des pays les moins avancés d'Afrique se sont chiffrés à 11,64 milliards de dollars, soit leur niveau maximal depuis le début du Programme d'action d'Istanbul.

Figure 29 Investissements directs étrangers, entrées nettes par région (en milliards de dollars américains courants)



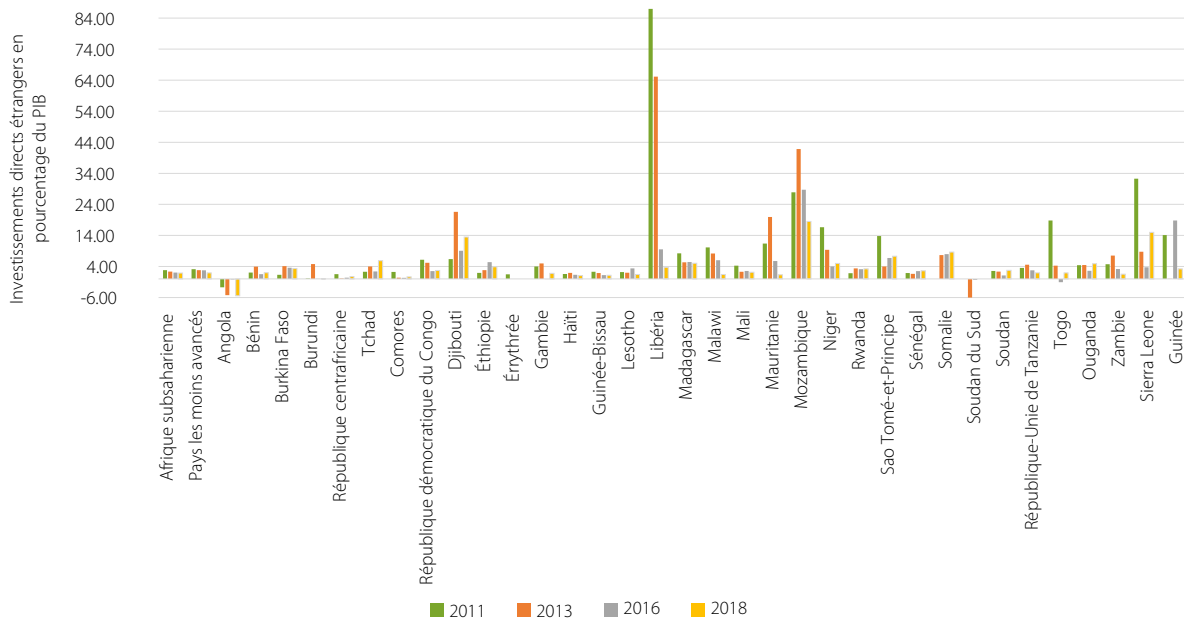
Source : DataBank, Banque mondiale.

De même, si l'on considère les entrées d'IDE en pourcentage du PIB dans les pays les moins avancés d'Afrique et en Haïti, à l'exclusion du Tchad et de la Somalie, ce ratio a baissé dans tous les pays de 2011 à 2018, l'Angola étant le plus touché car la baisse y est passée de -2,7 % en 2011 à -5,4 % en 2018.

22 OCDE (2019). Repli de l'aide au développement en 2018, en particulier vers les pays qui en ont le plus besoin. Paris, le 10 avril. Disponible à l'adresse www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-data/ODA-2018-detailed-summary.pdf. Consulté le 6 janvier 2020.

23 CEA (2017). Le financement du développement en Afrique. Addis-Abeba.

Figure 30 Investissements directs étrangers, entrées nettes (en pourcentage du produit intérieur brut)



Source : DataBank, Banque mondiale.

Au moment où le paysage du financement du développement dans le monde s'écarte du modèle reposant sur l'APD et l'accès facile au financement extérieur, le succès de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dépendra fortement de la capacité dont les pays africains feront preuve pour générer et mobiliser des ressources intérieures. En outre, le Programme d'action d'Addis-Abeba modifie l'architecture financière mondiale et incite les pays à adopter une approche plus intégrée de gestion de tous les types de financement, en l'intégrant au sein des services de l'État, et entre ceux-ci et les autres parties prenantes. Plus récemment, le Programme d'action d'Addis-Abeba encourage l'exploration d'autres mécanismes innovants reposant sur des modèles qui combinent ressources publiques et ressources privées pour financer les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063. La poursuite de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Programme d'action d'Istanbul demandera aux pays les moins avancés d'étudier davantage les approches de financement intégrées afin de continuer à stabiliser leurs finances et les options retenues pour la mise en œuvre des politiques de développement.

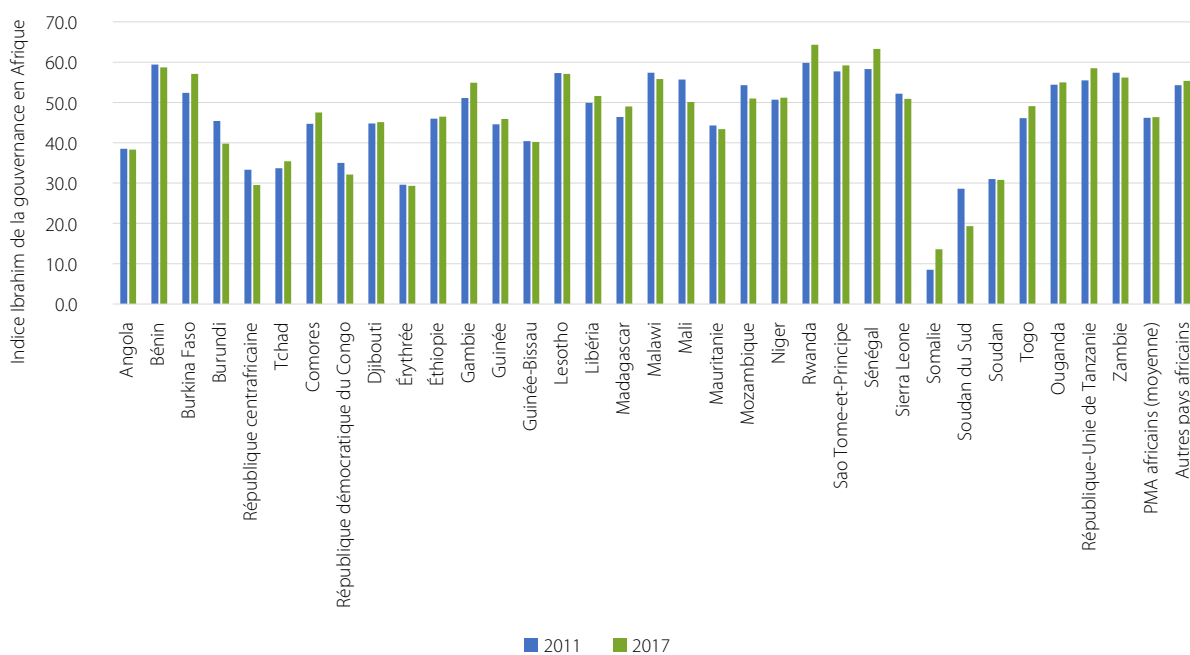
Bonne gouvernance à tous les niveaux

Le dernier domaine d'intervention du Programme d'action d'Istanbul est celui de l'amélioration de la gouvernance. Il s'agit d'un domaine clé du développement durable qui est lié à tous les autres, car sans une gouvernance forte et un environnement politique favorable, les économies ne peuvent prospérer, les besoins humains des populations sont négligés et les relations internationales en souffrent. La Fondation Mo Ibrahim effectue des recherches sur la gouvernance en Afrique et donne un aperçu de la manière dont les pays africains les moins avancés ont amélioré leurs structures de gouvernance au fil du temps. Elle établit un indice qui rend compte des principaux aspects de la gouvernance, tels que sécurité et état de droit, participation et droits de l'homme, perspectives économiques durables et développement humain. Les progrès accomplis au cours de la période couverte par le Programme d'action d'Istanbul, selon l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique, sont mitigés (figure 31). Certains pays ont amélioré leur score au fil du temps, mais d'autres sont en recul. En termes absolus, le Rwanda et le Sénégal obtiennent les meilleurs scores de l'Indice Ibrahim, mais la plus grande amélioration revient à la Somalie, même si elle avait un score très bas en 2011. Cependant, seize pays les moins avancés ont obtenu des notes globales de gouvernance plus faibles en 2017 qu'en 2011.

Les Indicateurs mondiaux de la gouvernance utilisés par la Banque mondiale présentent (tableau 2) le manque de progrès des pays les moins avancés d'Afrique (et d'Haïti) dans ce domaine sous un autre angle. Ces indicateurs couvrent six domaines : la lutte contre la corruption, l'efficacité de l'État, la stabilité politique, l'absence de violence et de terrorisme, la qualité de la réglementation et la primauté du droit. Les valeurs des indicateurs correspondent à la loi normale centrée réduite, allant d'environ -2,5 à 2,5. En moyenne, dans les pays les moins avancés d'Afrique (et en Haïti), tous ces indicateurs, à l'exception de la participation à la vie publique et de la responsabilisation, ont reculé au fil du temps. La moyenne des autres pays africains est également présentée à titre de comparaison, et si les scores de ces pays sont encore faibles, ils n'ont baissé que dans deux domaines, à savoir la stabilité politique et la qualité de la réglementation.

Il apparaît que, pour améliorer sensiblement la vie de leurs citoyens, les gouvernements des pays les moins avancés devront redoubler d'efforts pour assurer la bonne gouvernance et créer le type d'environnement favorable à l'épanouissement, tant économique que social.

Figure 31 Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique



Source : Fondation Mo Ibrahim, *Indice Ibrahim de la gouvernance 2018, portail de données sur la gouvernance (novembre 2018)*.

Tableau 2 Résultats des pays les moins avancés d'Afrique (et d'Haïti) par rapport aux indicateurs mondiaux de la gouvernance

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Lutte contre la corruption	Pays les moins avancés d'Afrique (et Haïti)	-0,760	0,798	-0,808	-0,817	-0,823	-0,831	-0,817	-0,824
	Autres pays africains	-0,443	-0,472	-0,466	-0,463	-0,430	-0,438	-0,461	-0,434
Efficacité de l'état	Pays les moins avancés d'Afrique (et Haïti)	-0,990	-1,006	-1,028	-1,093	-1,093	-1,093	-1,098	-1,083
	Autres pays africains	-0,466	-0,455	-0,440	-0,446	-0,393	-0,429	-0,436	-0,424
Stabilité politique et absence de violence et de terrorisme	Pays les moins avancés d'Afrique (et Haïti)	-0,737	-0,735	-0,768	-0,842	-0,777	-0,809	1,855	-0,810
	Autres pays africains	-0,313	-0,343	-0,353	-0,525	0,015	-0,442	-0,438	-0,445
Qualité de la réglementation	Pays les moins avancés d'Afrique (et Haïti)	-0,859	-0,832	-0,822	-0,856	-0,867	-0,896	-0,903	-0,908
	Autres pays africains	-0,479	-0,489	-0,506	-0,551	-0,551	-0,583	-0,565	-0,573
État de droit	Pays les moins avancés d'Afrique (et Haïti)	-0,897	-0,916	-0,926	-0,873	-0,875	-0,913	-0,899	-0,904
	Autres pays africains	-0,481	-0,444	-0,438	-0,390	-0,398	-0,435	-0,434	-0,412
Participation à la vie publique et responsabilisation	Pays les moins avancés d'Afrique (et Haïti)	-0,764	-0,817	-0,818	-0,743	-0,734	-0,733	-0,722	-0,741
	Autres pays africains	-0,523	-0,429	-0,438	-0,399	0,001	-0,386	-0,411	-0,411

Source : Banque mondiale, Indicateurs mondiaux de la gouvernance (novembre 2019).



II. Progrès de l'Afrique dans la réalisation du Programme d'action d'Istanbul

L'un des principaux objectifs du Programme d'action d'Istanbul est de permettre à la moitié des pays les moins avancés de réunir les critères de leur reclassement d'ici à 2020. Sur ce plan, ces pays et leurs partenaires internationaux n'ont pas fait de progrès suffisants. Tout au long de la décennie couverte par le Programme d'action d'Istanbul, trois pays ont été reclassés (un quatrième, Vanuatu, devrait l'être en 2020). D'autres pays, qui ont rempli les critères, seront reclassés dans la première moitié de la prochaine décennie (Angola, Bhoutan, Sao Tomé-et-Principe et Îles Salomon). D'autres encore ont rempli les critères mais n'ont pas encore fait l'objet d'une recommandation de reclassement : le Bhoutan, Kiribati, le Népal, le Timor-Leste, le Bangladesh, le Myanmar, la République démocratique populaire lao et les Tuvalu. Au début du Programme d'action d'Istanbul, le nombre des pays les moins avancés était de 48. Seuls 16 pays ayant satisfait aux critères, la communauté internationale n'a donc pas atteint l'objectif qui était de permettre à 24 pays de remplir ces critères de sortie de la catégorie des pays les moins avancés. La CEA est particulièrement préoccupée par le fait que le nombre de ces pays en Afrique est resté inchangé au cours de la décennie : si la Guinée équatoriale a été reclassée, le Soudan du Sud est le nouvel État rajouté à la liste. L'Angola et Sao Tomé-et-Principe devraient être reclassés (respectivement en 2021 et 2024), toutefois, il y a lieu de noter que le Zimbabwe remplit tous les critères d'inclusion dans la catégorie des pays les moins avancés, mais, selon le souhait de son Gouvernement, n'a pas été rajouté à la liste. Il est donc évident que le Programme d'action d'Istanbul a connu des succès en Asie et dans le Pacifique, mais n'a pas contribué de manière remarquable à relever les défis de la pauvreté et du développement en Afrique.

On a mis en évidence tout au long de ce rapport, les progrès accomplis dans les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul. Le développement humain et social continue de progresser dans les pays les moins avancés d'Afrique (et en Haïti), mais à un rythme beaucoup trop lent. Les pays les moins avancés restent largement tributaires des produits de base et n'ont pas été en mesure de diversifier de manière significative leurs sources de recettes en devises. La valeur ajoutée manufacturière et agricole n'a pas beaucoup changé dans de nombreux pays au cours de cette décennie, même si l'on note des améliorations dans les télécommunications et le raccordement au réseau électrique. Le plus inquiétant est sans doute le fait que les normes de gouvernance sont trop souvent statiques voire en baisse. Si l'on ne s'attaque pas aux problèmes de gouvernance qui touchent durement beaucoup de pays les moins avancés d'Afrique (et Haïti), les perspectives de succès dans d'autres domaines prioritaires semblent minces.



III. Vers un nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés

Depuis la proclamation en 2011 du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, le paysage du développement a évolué. En 2015, la planète s'est engagée dans un nouveau programme de développement mondial en adoptant les objectifs de développement durable. Pour l'Afrique aussi, l'Agenda 2063 met en avant une vision globale de son développement, évoquant un continent prospère, intégré et pacifique. Ces nouveaux programmes de développement international ont été élaborés dans le cadre d'un processus largement participatif et axé sur la contribution de tous les pays au développement international.

Le Programme d'action d'Istanbul, tout en restant pertinent du fait qu'il cible des pays précis, existe désormais dans un contexte international où l'accent est résolument mis sur les objectifs de développement durable dans le cadre d'un programme global pour le développement de tous les pays. Les objectifs en question consacrent bien sûr le principe de « ne laisser personne de côté » ;!:. Cela peut être interprété comme un appel lancé clairement à tous les partenaires de développement pour qu'ils aident autant que faire se peut les pays devant surmonter les plus grands obstacles au développement, les pays les moins avancés, à parvenir à un développement durable. Si la communauté internationale devait se rengager à mettre en œuvre un nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés au cours de la prochaine décennie, ce nouveau programme devrait tenir compte de tous les domaines couverts par les objectifs de développement durable et ne pas réitérer des appels à l'action, des engagements et des aspirations qui existent déjà.

La communauté internationale doit également prendre en considération l'Agenda 2063 de manière appropriée. La majorité des pays les moins avancés étant africains, et cette proportion étant appelée à augmenter au cours de la prochaine décennie, un troisième plan d'action international, là où il existe déjà deux programmes de développement international de premier plan, devra être dûment justifié.

Compte tenu de tout ce qui précède, il convient de se poser la question suivante : de quel type de programme d'action en faveur des pays les moins avancés aura-t-on besoin pour la décennie 2021-2030 ? Le Programme d'action d'Istanbul est déjà, à certains égards, remplacé par les objectifs de développement durable, et si, au cours de la prochaine décennie, les pays les moins avancés seront essentiellement africains, l'Afrique dispose déjà d'une stratégie de développement spécifique qui est l'Agenda 2063. La structure actuelle du Programme d'action d'Istanbul, qui se concentre sur huit domaines prioritaires, ne devrait pas être reproduite dans un nouveau programme, car les 17 objectifs de développement durable mettent déjà suffisamment l'accent sur les cibles et les partenariats nécessaires au développement durable.

L'examen des objectifs du Programme d'action d'Istanbul qui ont été intégrés dans les objectifs de développement durable permet de comprendre à quel point il est nécessaire que tout nouveau programme d'action s'en différencie. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive :

- (a). Le doublement de la part d'exportations des pays les moins avancés dans le commerce mondial figure dans la cible 17.11 des objectifs de développement durable.
- (b). L'objectif du Programme d'action d'Istanbul concernant les flux d'aide publique au développement vers les pays les moins avancés figure dans l'objectif 17.2.
- (c). En ce qui concerne l'amélioration des capacités de production, la cible 9.2 des objectifs de développement durable précise les améliorations de valeur ajoutée manufacturière visées.
- (d). La cible 8.1 des objectifs de développement durable, qui consiste à atteindre des taux de croissance d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés, a été fixée pour la première fois dans le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés.
- (e). La cible 7.2 des objectifs de développement durable consiste à augmenter sensiblement la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial, ce qui fait également partie du Programme d'action d'Istanbul.
- (f). Les objectifs de développement durable comportent entre autres cibles la création d'une banque de technologies, ce qui est devenu le premier objectif de développement durable atteint, et constitue bien sûr aussi une réalisation du Programme d'action d'Istanbul.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 établissant de manière complète un plan relatif au progrès de toutes les nations, les discussions à venir sur les programmes d'action en faveur des pays les moins avancés doivent porter sur d'autres objectifs ou aspirations qui doivent être exprimés. Compte tenu du succès limité du Programme d'action d'Istanbul, il convient aussi de tenir dûment compte de ce que les pays les moins avancés eux-mêmes peuvent être raisonnablement appelés à accomplir.

L'un des aspects les plus novateurs du Programme d'action d'Istanbul est qu'il appelle clairement les partenaires de développement à prendre des mesures pour aider les pays les moins avancés à accélérer leur progression vers le développement durable. Comme indiqué clairement plus haut, certains partenaires de développement ont eux aussi connu un succès mitigé dans la réalisation des engagements qu'ils ont pris envers les pays les moins avancés. Les avantages et l'assistance limités que les pays les moins avancés ont reçu du système international semblent n'avoir guère contribué à leur permettre, en Afrique, de sortir de la pauvreté. Dans la perspective d'une nouvelle conférence sur les pays les moins avancés en 2021, il conviendrait de faire le point sur le système actuel de soutien dont ils bénéficient et de déterminer si ces mesures de soutien produisent effectivement les niveaux d'aide nécessaires pour que ces pays puissent lever les obstacles structurels à leur développement.
